



**Les élèves scolarisés dans les UEMA, UEEA et DAR  
pour enfants avec des troubles du spectre de l'autisme  
en Nouvelle-Aquitaine**

***Année scolaire 2024-2025***

Décembre 2025



Les élèves scolarisés dans les unités  
d'enseignement maternelles et élémentaires  
et les dispositifs d'autorégulation  
pour enfants  
avec des troubles du spectre de l'autisme  
en Nouvelle-Aquitaine

Année scolaire 2024-2025

Etude réalisée par  
Bénédicte MARABET, CREAI Nouvelle-Aquitaine

Décembre 2025

**Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs**



## Sommaire

Contexte.....	7
L'offre en Nouvelle-Aquitaine - année scolaire 2024-2025 .....	8
Les élèves scolarisés en unité d'enseignement autisme.....	10
Les effectifs en UEMA-UEEA.....	10
Sexe et âge des élèves dans les UEMA et UEEA .....	12
Les élèves accompagnés par les DAR .....	13
Les effectifs des élèves accompagnés par les DAR.....	13
Sexe et âge des élèves accompagnés par les DAR.....	14
Les locaux.....	15
Situation des enfants avant leur admission .....	16
Des listes d'attente.....	17
Pour entrer en UEMA ou en UEEA .....	17
Pour être accompagné par un DAR.....	18
L'accessibilité aux UEMA/UEEA.....	19
Scolarisation et inclusion .....	21
Durée hebdomadaire de scolarisation.....	21
Temps d'inclusion .....	21
Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.....	24
Accompagnement des familles .....	24
Accompagnement pendant les congés .....	26
Les sorties des UEMA et UEEA.....	27
Age à la sortie et durée de scolarisation.....	27
L'orientation à la sortie .....	28
Les sorties des UEMA au cours des 4 dernières scolaires : quelles tendances ?.....	29
Les sorties des DAR .....	32
Les ressources humaines .....	34
Perspectives et points de vigilance .....	39
Annexes.....	42
Liste des sigles .....	49



## Contexte

En 2021, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié au CREAL la réalisation d'une étude sur les UEMA afin de disposer d'une **vision objective de l'activité de ces dispositifs** dans la région, de leur conformité par rapport à leur cahier des charges, du parcours des enfants accompagnés ainsi que des attentes des familles et des partenaires.

A l'issue de ce premier travail, l'ARS a décidé qu'un **recueil d'indicateurs aurait lieu à l'issue de chaque année scolaire** afin de disposer d'un **état des lieux annuel de l'activité de ces unités, des enfants accompagnés et de leur parcours**.

En 2022, les UEEA ont été intégrées à cet état des lieux, puis en 2023, les DAR.

**Cet état des lieux a pour objectif de permettre une meilleure connaissance des dispositifs UEMA-UEEA et DAR en Nouvelle-Aquitaine et un pilotage concerté ARS-Education nationale.**

Les résultats de l'enquête présentés dans ce rapport portent sur **l'ensemble des UEMA, UEEA et DAR** en fonctionnement **durant l'année scolaire 2024-2025** en Nouvelle-Aquitaine, soit :

- **29 UEMA** unités d'enseignement maternel autisme
- **10 UEEA** unités d'enseignement élémentaire autisme
- **19 DAR** dispositifs d'auto-régulation : 14 en école primaire, 4 en collège et 1 en Lycée.

### Les UEMA et UEEA

- Unités rattachées à des établissements médico-sociaux, implantées dans des écoles et proposant un cadre de scolarisation adapté à des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme orientés par la MDPH :
  - En école maternelle, les UEMA scolarisent au maximum 7 enfants de 3 à 6 ans.
  - En école élémentaire, les UEEA scolarisent au maximum 10 enfants de 6 à 11 ans.

### Les DAR

- Dispositifs inclusifs qui offrent des modalités de scolarisation adaptée à 10 élèves, orientés par la MDPH, avec des troubles du spectre de l'autisme ou un autre TND, scolarisés en classe ordinaire avec un appui médico-social sur les compétences d'autorégulation.
- *L'autorégulation est la capacité que peut avoir une personne à maîtriser ses pensées, ses émotions et ses comportements. Les progrès des neurosciences permettent de mieux comprendre le rôle essentiel de l'autorégulation dans le fonctionnement cognitif et son développement.*

#### Voir en annexe :

- la liste détaillée des UEMA, UEEA et DAR en Nouvelle-Aquitaine en 2024-2025,
- une présentation des dispositifs accueillant des élèves avec TSA (BO Santé social 15/11/21)
- les références des cahiers des charges des UEMA, UEEA et DAR.

# L'offre en Nouvelle-Aquitaine - année scolaire 2024-2025



## Les unités d'enseignement maternelle (UEMA) et élémentaire (UEEA) Autisme en Nouvelle-Aquitaine



Sources : FINESS et CREA1 Nouvelle-Aquitaine : novembre 2025  
 Cartographie : Découpage géographique au 1er janvier 2025  
 Réalisation : ARS Nouvelle Aquitaine - DOS - DDPSP - Pôle Etudes et Statistiques - Novembre 2025

## Les dispositifs d'autorégulation (DAR) en Nouvelle-Aquitaine



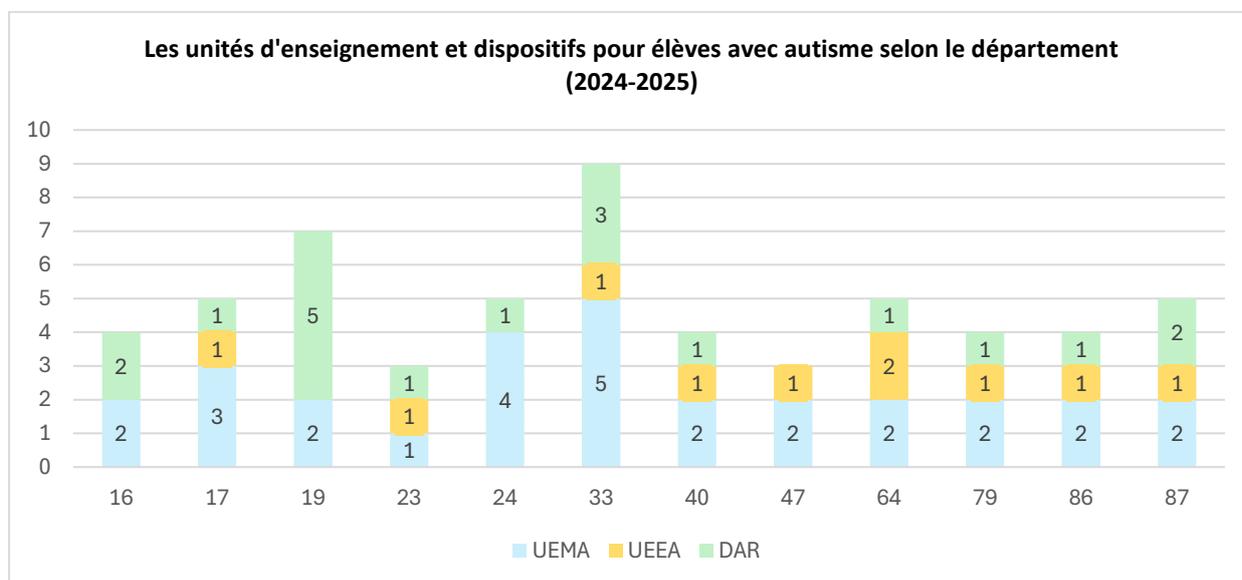
Sources : FINESS et CREA1 Nouvelle-Aquitaine : novembre 2025

Cartographie : Découpage géographique au 1er janvier 2025

Réalisation : ARS Nouvelle Aquitaine - DOS - DDPSP - Pôle Etudes et Statistiques - Novembre 2025

**A la rentrée 2024-2025**, les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine disposent d'au moins une UEMA, 9 d'au moins une UEEA et 11 d'au moins un DAR.

Ainsi, 8 départements ont sur leur territoire les 3 types de dispositifs : 17, 23, 33, 40, 64, 79, 86 et 87.



Sources : ARS Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

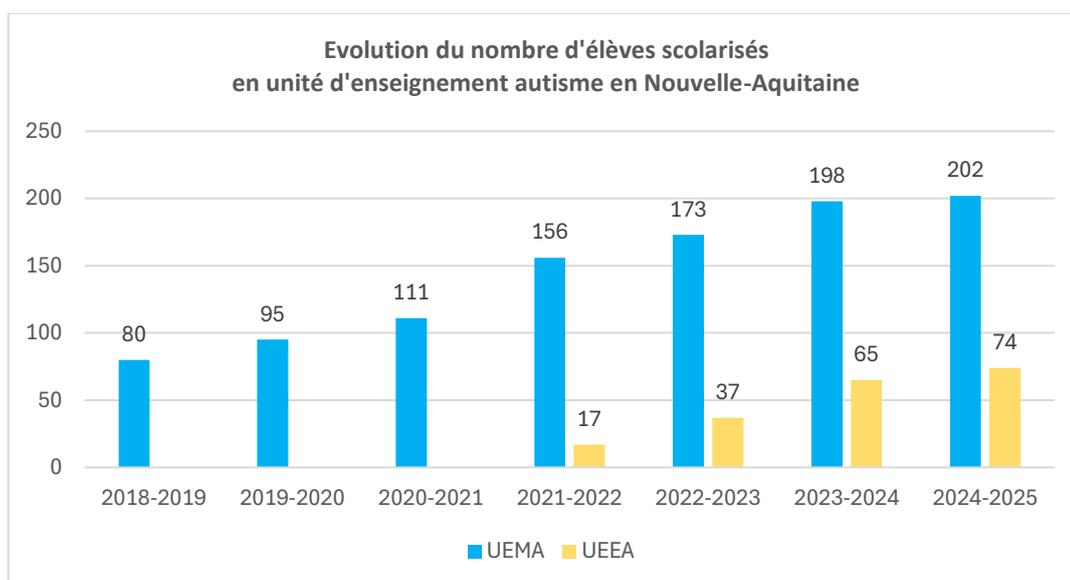
## Les élèves scolarisés en unité d'enseignement autisme

### Les effectifs en UEMA-UEEA

En 2024-2025, **276 enfants ont été scolarisés dans une unité d'enseignement autisme** en Nouvelle-Aquitaine : **202 dans les 29 UEMA et 74 dans les 10 UEEA.**

Par rapport à l'année scolaire précédente, une **augmentation des effectifs de 5%**, toutes unités confondues, est observée :

- 4 élèves supplémentaires en UEMA (pas d'ouverture cette année)
- 9 élèves supplémentaires en UEEA, avec l'ouverture d'une nouvelle unité.



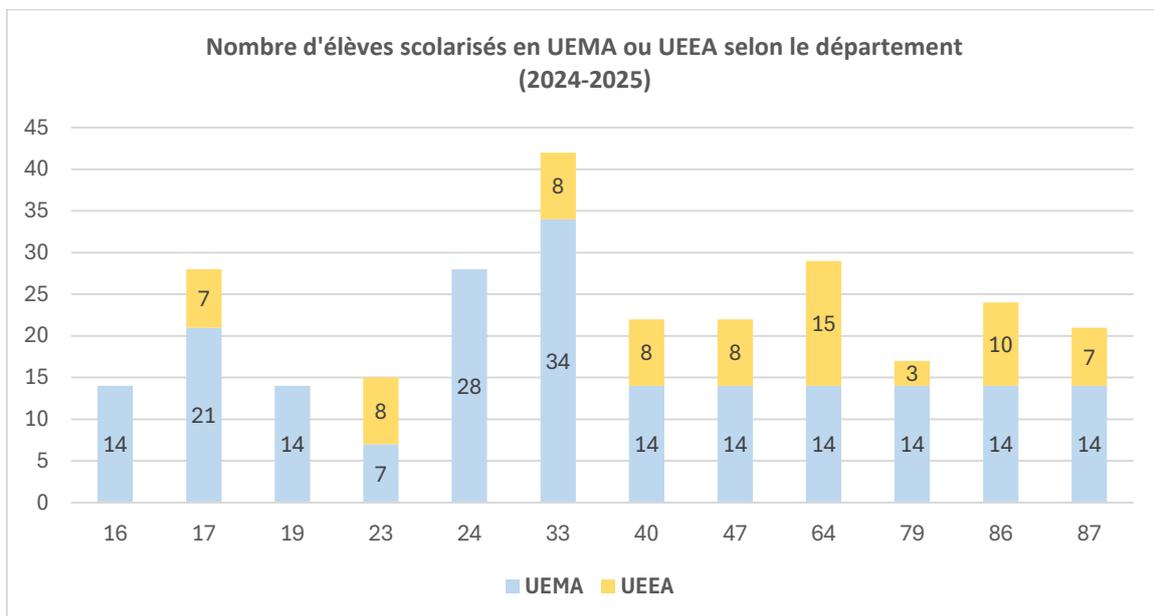
Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Parmi les 29 UEMA, **27 classes font le plein** avec chacune 7 élèves ; 2 classes ont fonctionné avec 6 élèves en 2024-2025. L'une d'elles indique ne pas recevoir suffisamment de candidatures de la MDPH.

**Les UEEA ont scolarisé chacune 7 à 10 élèves** en 2024-2025 (à l'exception de celle qui a commencé à la rentrée 2024 et qui n'a admis que 3 élèves).

Les UEEA évoquent plusieurs limites pour fonctionner à plein :

- Trois UEEA indiquent ne pas avoir eu de propositions de la MDPH et/ou des propositions inadéquates en termes de profils ou en raison d'un trop grand éloignement du domicile.
- Deux autres UEEA accompagnant 7 ou 8 enfants ne souhaitent pas dans les conditions actuelles dépasser ce seuil : « *Ouverture de l'unité en novembre 2023 avec plusieurs profils IME qu'il n'est pas possible de réorienter et pour lesquels des inclusions sont compliquées sur l'école. Ainsi, il est difficile d'avoir 10 jeunes sur l'unité sur cette deuxième année de fonctionnement* ».
- Les problèmes de locaux (qui seront présentés plus loin) sont évoqués, en particulier leur exigüité qui ne permet pas d'accompagner 10 enfants.



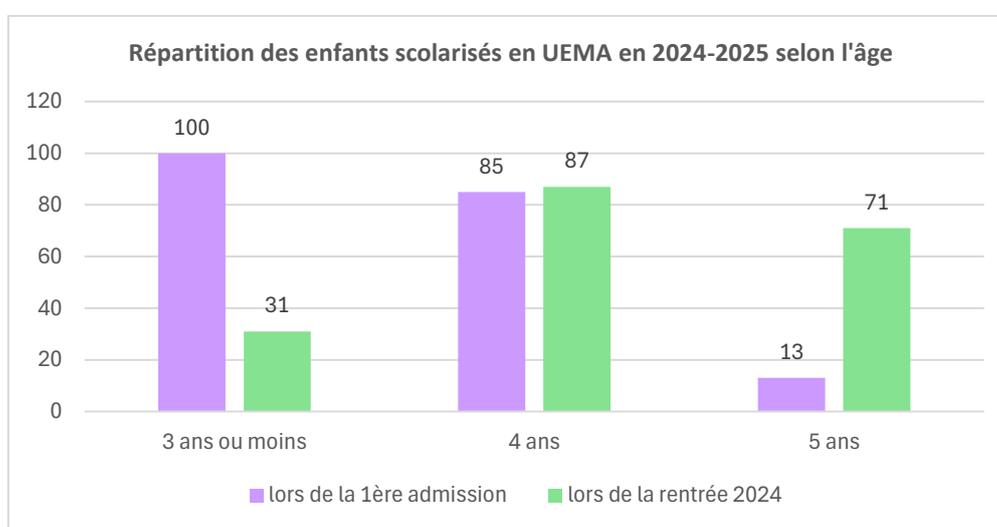
Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

## Sexe et âge des élèves dans les UEMA et UEEA

En 2024-2025, la moitié des enfants scolarisés en UEMA y sont entrés dès leurs 3 ans. Ce pourcentage d'enfants admis à 3 ans a progressé au fil des ans (rentrée 2021 : 45%, rentrée 2022 : 47%, rentrée 2023 : 52%) et connaît donc un léger tassement en 2024 avec 50%. Les enfants entrés à 3 ans pourront faire un cycle complet de scolarisation en UEMA.

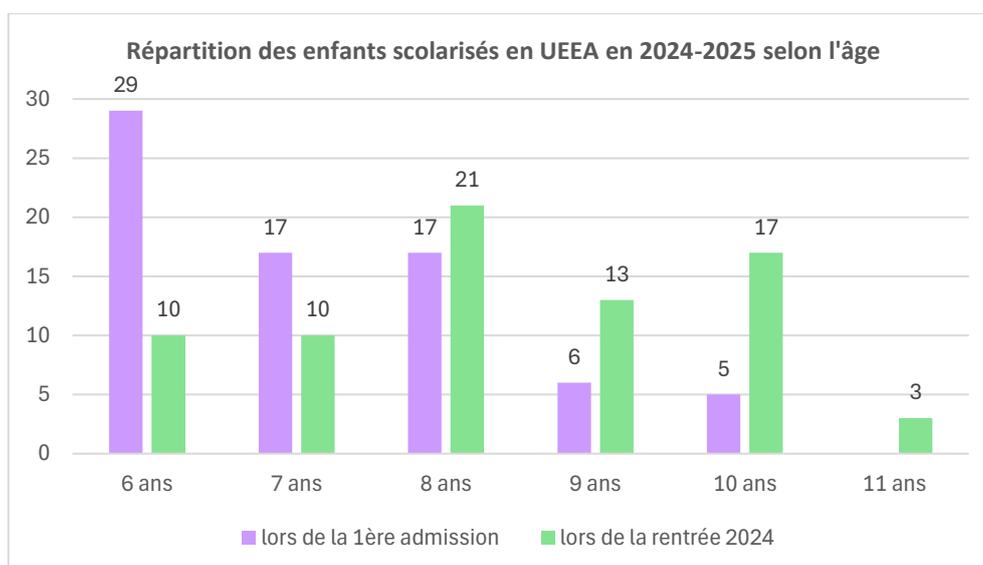
Plusieurs UEMA regrettent ces difficultés d'admission dès les 3 ans de l'enfant, avec des entrées tardives qui mettent à mal la programmation et l'organisation du déroulé de la scolarité pensé sur 3 ans. Une UEMA précise « *Lorsqu'un enfant rentre dès l'âge de trois ans, il bénéficie d'un parcours complet sur le dispositif et est en capacité (si l'orientation de départ est bonne) d'avoir un 'comportement d'élève' ».*

La cahier des charge stipule : « *Il est préconisé d'intégrer prioritairement des enfants ayant 3 ans durant l'année civile d'ouverture de l'unité, avec possibilité d'admettre des enfants de 4 ans ».*



Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans les UEEA, les élèves étaient âgés de 6 à 11 ans lors de la rentrée de 2024. Près de 40% d'entre eux (29 sur 74) ont commencé à y être scolarisés dès l'âge de 6 ans. Ce pourcentage d'enfants entrés à 6 ans est en augmentation (il était de 32% à la rentrée 2023).



Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La surreprésentation masculine reste marquée en UEMA-UEEA : **75% de garçons pour 25% de filles** (en moyenne 26% de filles en UEMA et 19% en UEEA - aucune fille dans 4 UEMA et 2 UEEA).

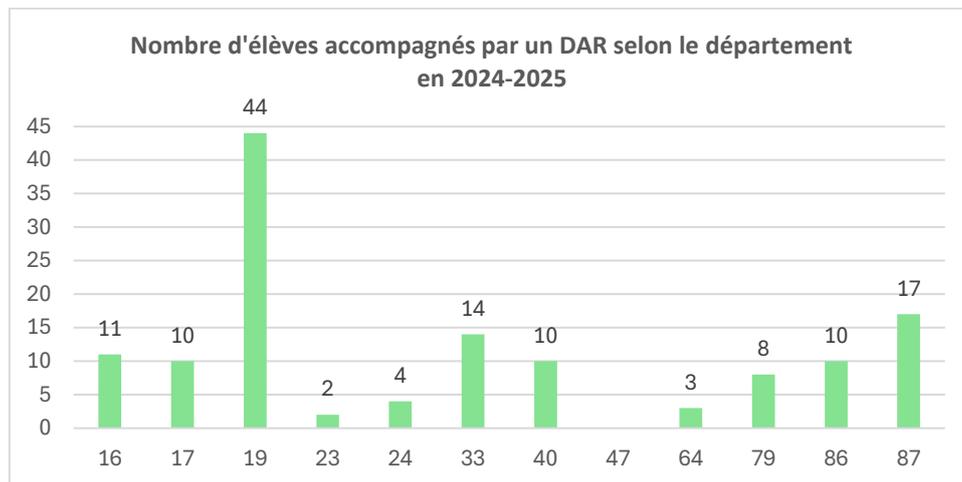
Les filles sont toutefois plus représentées au fil des ans :

- ✓ rentrée 2021 : 13% de filles,
- ✓ rentrée 2022 : 19%,
- ✓ rentrée 2023 : 23%,
- ✓ rentrée 2024 : 25%.

## Les élèves accompagnés par les DAR

### Les effectifs des élèves accompagnés par les DAR

En **2024-2025**, 19 DAR, installés dans 11 départements, sont intervenus auprès de **133 élèves** (soit 28 élèves de plus que l'année précédente grâce à l'ouverture de 5 nouveaux dispositifs). La Corrèze reste le département de la région le mieux équipé avec 5 DAR qui accompagnent le tiers de la file active régionale. Pour rappel, c'est en Corrèze qu'ont commencé à se développer ces dispositifs au milieu des années 2010.



Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les 133 élèves sont répartis **dans 91 classes différentes**<sup>1</sup>. Ces élèves sont scolarisés en école primaire (78%, soit 104 élèves), en collège (17%, soit 23 élèves) et en lycée (5%, soit 6 élèves).

Parmi les 19 DAR en fonctionnement en 2024-2025 :

- 5 font le plein avec 10 élèves accompagnés
- 7 comptent 8 ou 9 élèves
- 7 autres accompagnent 2 à 6 élèves (dont les 5 qui ont commencé à fonctionner à la rentrée 2024)

Parmi les DAR qui ne font pas le plein (outre l'ouverture récente) :

- Quatre indiquent ne pas avoir eu de propositions de la MDPH et/ou des propositions inadéquates en termes de profils ou en raison d'un trop grand éloignement du domicile. Certaines situations suscitent l'incompréhensions : « *Des demandes ont été refusées par la MDPH, y compris après recours, alors que les profils correspondaient au cahier des charges* » ou encore « *cette année, problème de notification DAR au niveau de la MDPH, beaucoup de rejets de demande de DAR faute de TSA alors que les DAR sont ouverts aux autres TND* ».

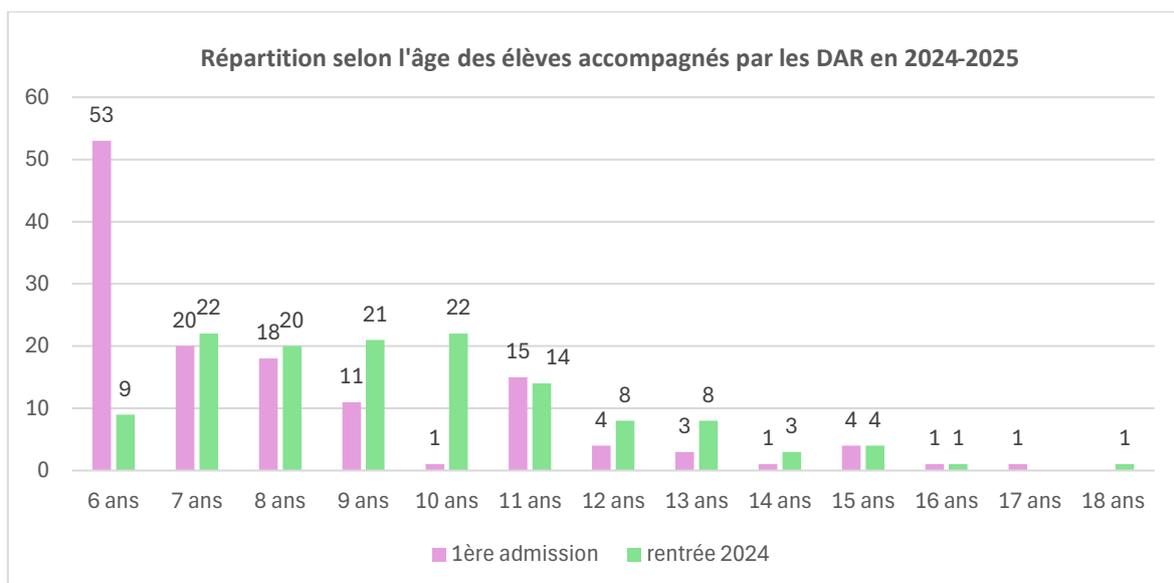
<sup>1</sup> A noter : un DAR n'a pas mentionné le nombre de classes dans lesquelles il intervient.

- D'autres DAR limitent le nombre d'élèves accompagnés en raison des particularités de certains élèves : « *Equilibre entre les possibilités de l'équipe éducative et les besoins individuels de certains élèves (niveau d'autonomie trop faible entraînant parfois des besoins d'accompagnement et de gestion de troubles trop importants pour envisager une nouvelle entrée)* », « *Profil d'enfant avec des besoins d'accompagnement constants : 3 enfants sur les 9 en prise en charge individuelle sur l'ensemble du temps de présence (classe, récréation, cantine et pause méridienne)* ».
- Deux DAR évoquent des difficultés dues à leur implantation : un DAR en école rurale avec seulement 4 classes, ce qui limite les possibilités d'interventions, et un DAR collège qui a dû se déplacer peu après la rentrée dans un autre établissement situé à 30 minutes du précédent « *avec un impact important : les trois jeunes initialement notifiés n'ont pas souhaité changer d'établissement* ».

## Sexe et âge des élèves accompagnés par les DAR

La grande majorité des élèves accompagnés par les DAR (80%) sont des garçons (mais ce pourcentage est en baisse par rapport à l'année précédente où il s'élevait à 86%). Aucune fille n'est accompagnée dans 9 DAR sur 19.

En primaire, le DAR a commencé à accompagner les enfants dès leurs 6 ans pour 51% d'entre eux (en légère augmentation par rapport à l'année précédente, 48%).



Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans 4 DAR collège et lycée, les élèves accompagnés ne présentent pas tous des TSA. Certains ont d'autres TND, essentiellement des TDAH ou plus rarement des troubles dys. Un jeune avec un syndrome de Gilles de la Tourette est également signalé. En effet, les nouveaux cahiers de charges école, collège, lycée, entrés en vigueur à la rentrée 2024, stipulent « *L'autorégulation à l'école/au collège/au lycée est accessible aux élèves avec un TND (TSA, dys, TDAH, TDI) quelle que soit la modalité de scolarisation précédente, y compris dans le cas d'une rupture de parcours qui nécessite une attention particulière de la part de l'équipe pédagogique de l'école et de l'équipe pluriprofessionnelle d'autorégulation* »<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Autorégulation à l'école / au collège / au Lycée – Cahiers des charges - Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement : TSA, Dys, TDAH, TDI. Septembre 2024

Par ailleurs, **16 des 19 DAR** ont proposé un temps d'échanges / présentation de l'autorégulation à l'ensemble des parents de l'école en 2024-2025. Ce lien est important, il permet une sensibilisation à la différence de l'ensemble des parents de l'école.

## Les locaux

En dépit de ce que prévoient leurs cahiers des charges, **8 UEMA sur 29 (soit 28%) et 3 UEEA sur 10 (soit 30%) ne disposent pas de deux salles de classe**. Les données sont identiques à l'année scolaire précédente. Il n'y a donc pas eu d'améliorations sur ce point. Des unités signalent que des espaces complémentaires peuvent être mis à leur disposition pour pallier l'absence de seconde salle : *« la classe dispose d'une toute petite salle (moins de 10 m<sup>2</sup>) servant de lieu de sieste et de salle d'activité individuelle », « Petits espaces disponibles en partage sur les horaires avec le reste de l'école »*. Deux unités indiquent qu'à la rentrée 2025 une seconde salle pourrait leur être proposée.

L'UEM doit disposer d'une salle de classe et, autant que possible, d'une deuxième salle prioritairement destinée aux interventions individuelles, principalement paramédicales. Cette dernière se trouve nécessairement dans les locaux scolaires et, de préférence, à proximité immédiate de la classe. L'UEEA dispose a minima d'une salle de classe et d'une deuxième salle, prioritairement destinée aux interventions individuelles. L'UEEA se trouve nécessairement dans les locaux scolaires et, de préférence, à proximité immédiate de la deuxième salle.

**Globalement, 46% des unités** (UEMA = 12/29 et UEEA = 6/10) estiment que **leurs locaux ne sont pas adaptés** à leur activité et aux besoins des enfants en raison de :

- **L'absence d'une seconde salle** (cf. supra) pour les interventions individuelles, évaluations, guidance, avoir un espace de travail indépendant pour les professionnels, pouvoir respecter la confidentialité....
- **Leur exiguïté** (fréquemment soulignée), **leur état** (vétuste, mal isolé...) ou **leur situation** : *« au 2<sup>ème</sup> étage sans ascenseur », « à 47 mètres des toilettes »*
- **De particularités** qui ne prennent pas en compte le fonctionnement sensoriel des enfants avec TSA : *« à côté de l'interphone », « présence de l'imprimante de l'école dans la classe qui entraîne des distractions auditives et visuelles »*. Certaines unités signalent toutefois des aménagements de leurs locaux pour les rendre plus adaptés : *« La mairie a effectué des travaux importants (linoléum spécifique, lumières avec variateurs d'intensité) », « janvier 2025 : création d'un espace dédié spécifiquement à l'UEMA au sein de l'école »* (alors que l'accueil avait commencé dans des préfabriqués).

**Les 19 DAR en fonctionnement en 2024-2025 ont indiqué avoir une salle dédiée aux activités d'autorégulation.**

Le cahier des charges des DAR précise : *Bien que les élèves accueillis dans le DAR passent l'essentiel de leur temps de présence à l'école au sein de leur classe de référence, il est indispensable qu'un local - une salle de classe - soit spécifiquement dédié aux activités d'autorégulation.*

Pour autant, **8 DAR** (soit 42%) **estiment ne pas avoir des locaux satisfaisants** pour conduire leurs activités dans de bonnes conditions. En premier lieu plusieurs DAR disent avoir besoin d'une seconde salle pour *« distinguer le bureau de l'équipe de la salle où les élèves sont reçus »* ou encore *« pouvoir mener plusieurs ateliers en simultané »* ou offrir un cadre apaisant à l'enfant si besoin *« pas de zone de repli en cas de crise »*.

La vétusté du matériel/ameublement ou l'exiguïté des locaux sont aussi évoquées.

## Situation des enfants avant leur admission

La répartition des élèves selon leur situation **avant l'admission** en unité d'enseignement autisme permet d'observer que :

- Plus de 40% élèves d'UEMA ont commencé leur scolarisation en maternelle ordinaire, pour certains à temps très partiels (ex : 1 h 30 par semaine).
- Pour 14%, l'UEMA constitue le premier lieu de socialisation collective, aucun mode de garde ou de scolarisation n'ayant été mis en place auparavant. Depuis 2 ans, ce pourcentage est légèrement inférieur à celui des enfants qui sont allés auparavant en crèche ou chez une assistante maternelle. Est-ce le signe d'un meilleur accueil des jeunes enfants avec TSA dans les structures d'accueil petite enfance ?
- La majorité des élèves des UEEA (72%) ont connu une scolarisation en inclusion (classe ordinaire ou ULIS), 15 élèves de ces unités ont connu un parcours antérieur en UEMA (soit un élèves sur 5).

Parmi les enfants accompagnés par les DAR, la grande majorité (82%) était auparavant scolarisée en classe ordinaire. Une dizaine d'enfants sortants d'UEMA ont pu intégrer une classe ordinaire grâce au soutien d'un DAR.

**Lieu d'accueil principal des enfants avant leur admission en UEMA, UEEA ou DAR**

	UEMA		UEEA		DAR	
	<i>effectif</i>	%	<i>effectif</i>	%	<i>effectif</i>	%
Crèche, assistante mat.	36	18%	-		-	
Classe ordinaire	87	43%	37	50%	109	82%
UEMA	26	13%	15	20%	11	8%
UEEA	-		3	4%	-	
ULIS	-		16	22%	2	2%
IME	-		1	1%		
Autre activité	8	4%			10	8%
Aucun mode de garde ou de scolarisation	28	14%	1	1%	-	
Non précisé	17	8%	1	1%	1	1%
<b>TOTAL</b>	<b>202</b>	<b>100%</b>	<b>74</b>	<b>100%</b>	<b>133</b>	<b>100</b>

Source : enquête UEMA-UEEA-DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

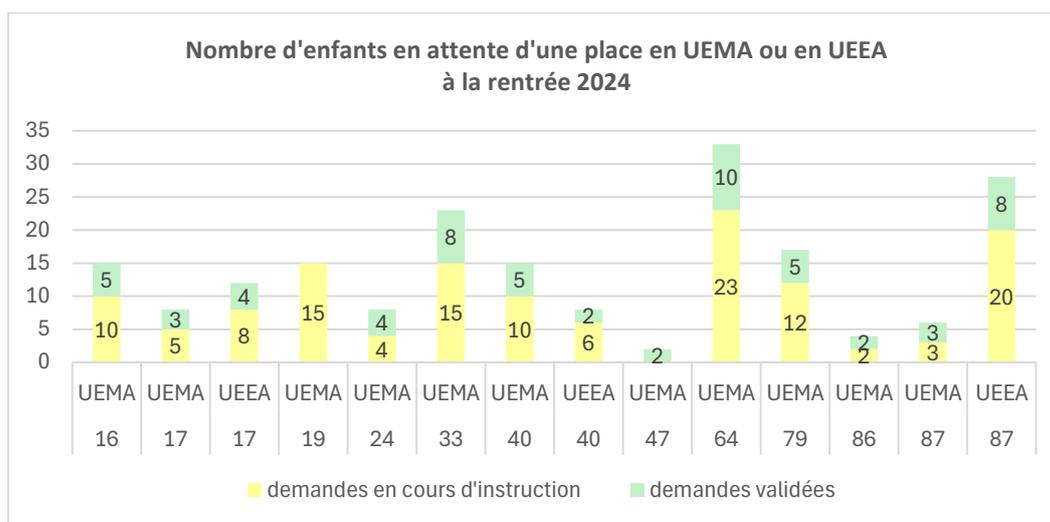
NB : Parfois cette question a été mal comprise : c'est la situation de l'enfant l'année précédente qui a été recensée et non sa situation avant d'entrer dans l'UEMA par exemple, ce qui peut biaiser les résultats.

## Des listes d'attente

### Pour entrer en UEMA ou en UEEA

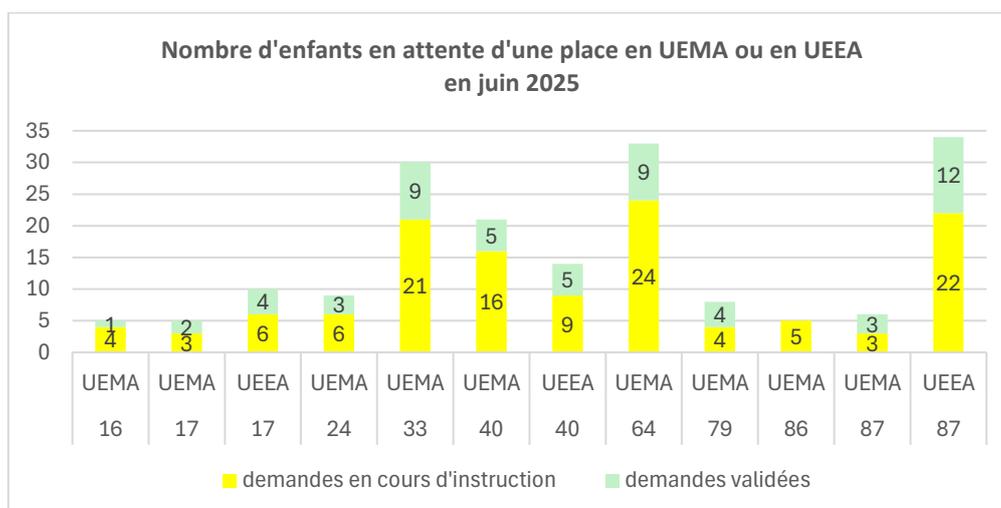
**A la rentrée 2024**, des enfants étaient en attente d'admission dans 24 unités (19 UEMA sur 29 et 5 UEEA sur 10). Au total, **194 situations étaient dénombrées** : 133 demandes en cours d'instruction (88 en UEMA et 45 en UEEA) et 61 demandes validées<sup>3</sup> (45 en UEMA et 16 en UEEA). Le département des Pyrénées-Atlantiques est le plus concerné par ces demandes non satisfaites.

Lors de la rentrée précédente en 2023, **154 enfants en attente d'admission** avaient été recensés (100 demandes en cours d'instruction et 54 demandes validées). **La demande reste importante**, les parents souhaitant ce mode de scolarisation pour leur enfant avec TSA, si ses troubles ne lui permettent pas un accès à une classe ordinaire.



Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

**En juin 2025**, des enfants étaient en attente d'admission dans 28 unités (24 UEMA sur 29 et 4 UEEA sur 10). Les UEMA et UEEA recensaient **180 enfants en liste d'attente** pour la rentrée de septembre 2024 (rappel juin 2024 : 205) se répartissant entre 123 enfants (75 en UEMA, 48 en UEEA) dont la demande est en cours d'instruction et 57 enfants (36 en UEMA et 21 en UEEA) dont la demande est validée mais qui ne pourront pas être admis dans l'unité à la rentrée 2025.



Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

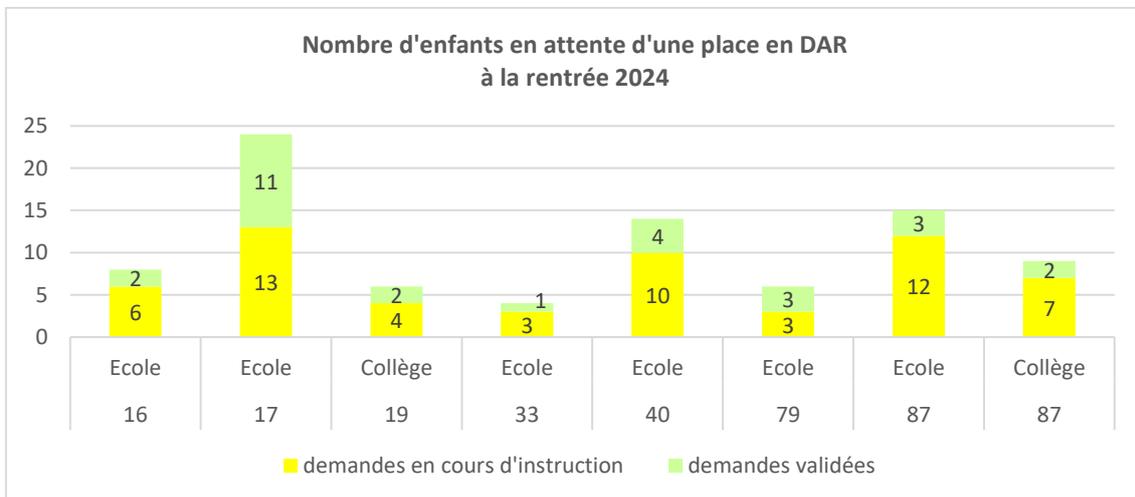
<sup>3</sup> C'est-à-dire avec notification MDPH et accord parental.

Les enfants qui ne peuvent être admis dans ces unités, faute de places, sont généralement scolarisés en classe ordinaire (quelques en situations en ULIS pour ceux qui n'ont pas pu entrer en UEEA) dans la moitié des situations avec le soutien d'une AESH. Des accompagnements ou demandes d'accompagnement sont aussi mentionnés : CAMSP, hôpital de jour ou SESSAD, notamment précoce.

**A noter que des admissions sont possibles en théorie en cours d'année** dans la plupart des UEMA (sauf dans 5 situées en Corrèze, dans les Landes, les Deux-Sèvres et Haute-Vienne) et dans toutes les UEEA.

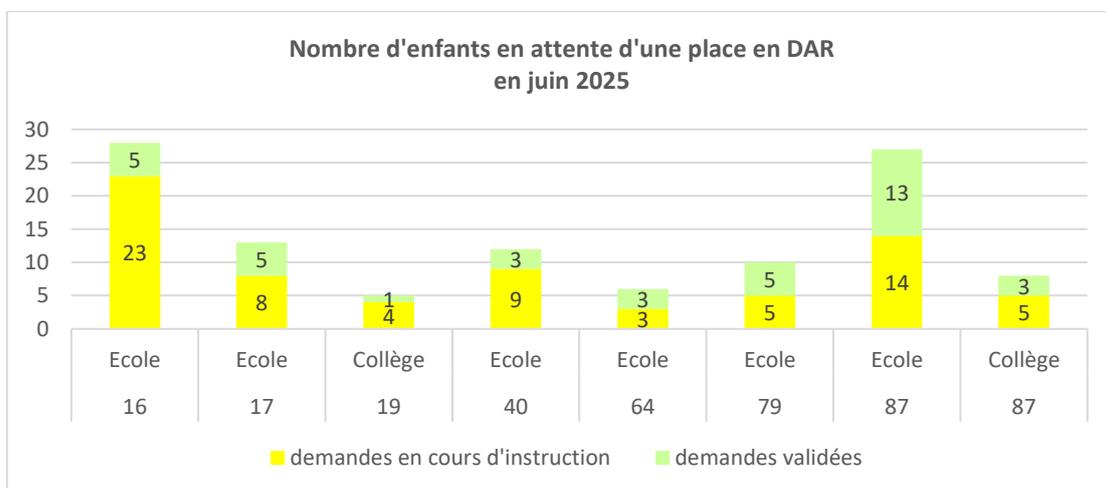
### Pour être accompagné par un DAR

**A la rentrée 2024**, des élèves étaient en attente d'un accompagnement dans 8 des 19 DAR. Au total, **86 situations étaient dénombrées** : 58 demandes en cours d'instruction et 28 demandes validées. Cet effectif est en forte augmentation par rapport à la rentrée 2023 où il s'élevait à 31 et ce, malgré les 5 ouvertures de DAR lors de cette rentrée 2024. La demande est de plus en plus importante pour ces dispositifs qui concilient accompagnement adapté, soutien à la scolarisation et inclusion.



Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En juin 2025, 8 DAR recensaient **109 enfants en liste d'attente** pour la prochaine rentrée : 71 enfants dont la demande est en cours d'instruction, 38 dont la demande est validée mais qui ne pourront pas être accompagnés à la rentrée 2025. Les besoins satisfaits sont toujours importants et en augmentation par rapport à juin 2024 où 57 enfants en attente d'un DAR étaient dénombrés.

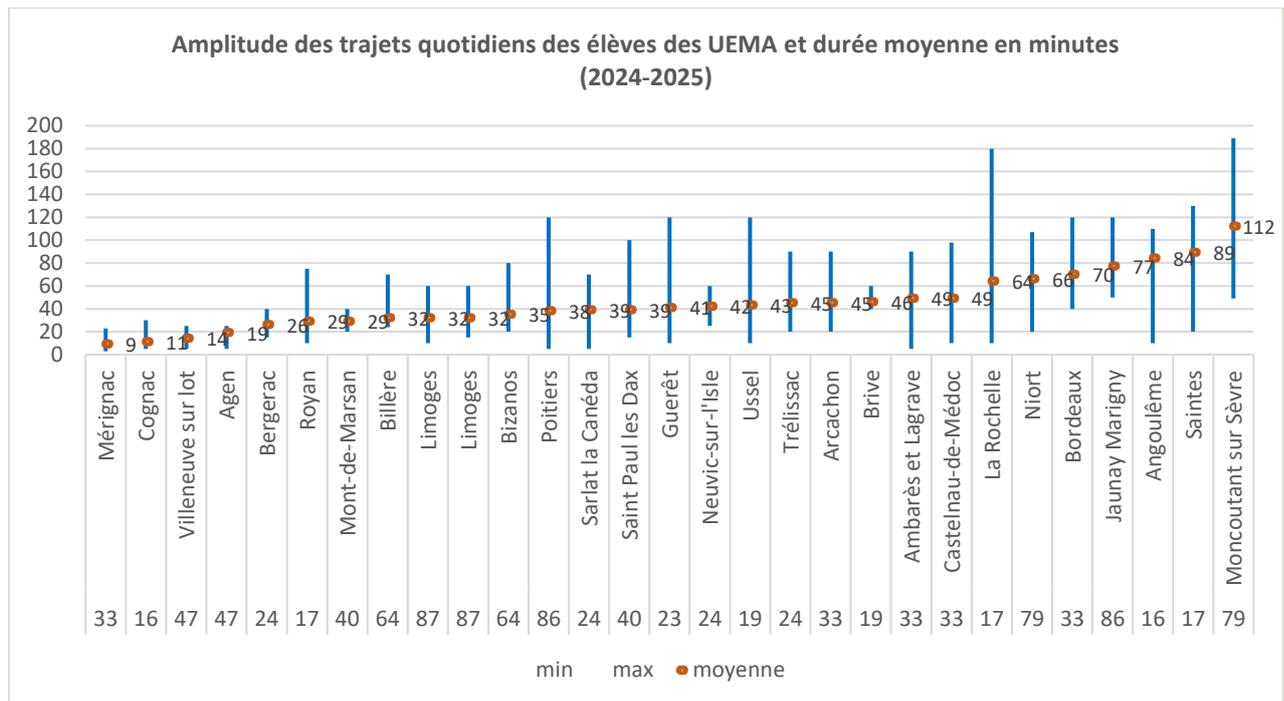


Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les DAR sont peu informés de ce qui est proposé aux enfants qu'ils ne peuvent pas accompagner. Les enfants continuent en général leur scolarisation en classe ordinaire, parfois avec une AESH ou sont maintenus en ULIS. Des inscriptions sur la liste d'attente de SESSAD sont signalées.

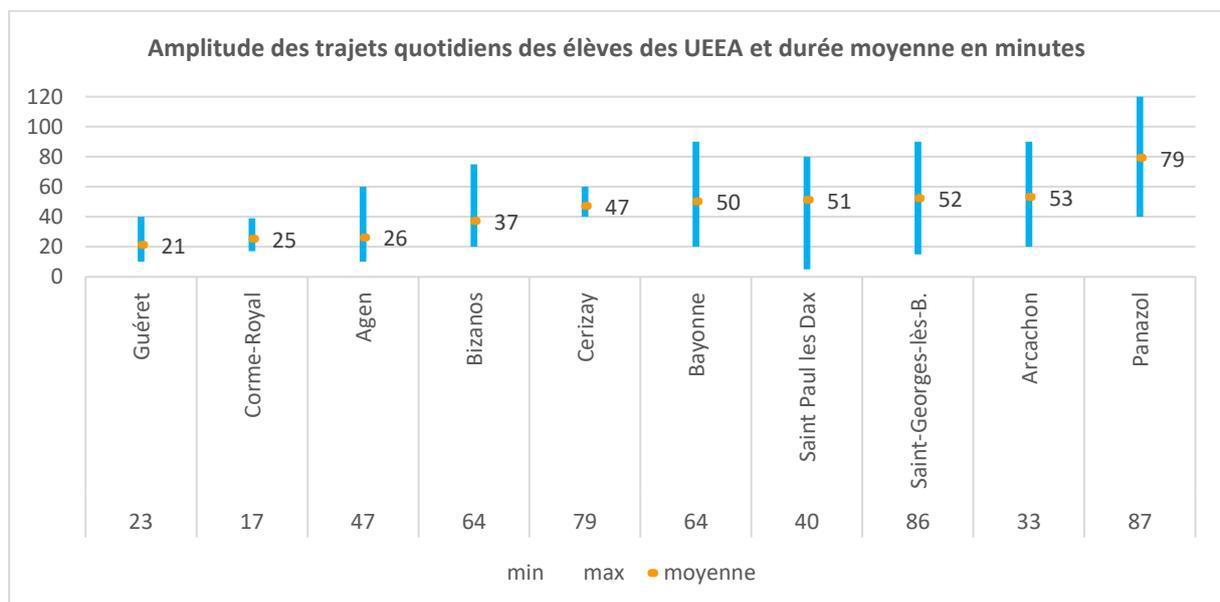
## L'accessibilité aux UEMA/UEEA

Les durées des trajets aller-retour des élèves d'UEMA s'échelonnent sur une très large amplitude, allant de quelques minutes et 3 heures par jour, avec une moyenne régionale de **45 minutes**, en légère baisse par rapport à l'année scolaire précédente (49 minutes).

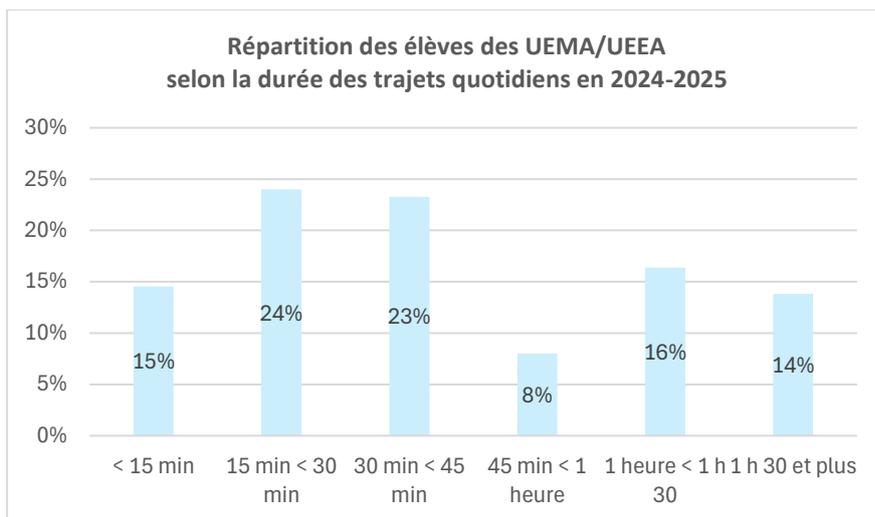


Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les durées de trajets des élèves d'UEEA s'échelonnent entre quelques minutes et 2 heures, avec une **moyenne régionale de 44 minutes d'aller-retour quotidien**, stable par rapport à l'année précédente.



Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

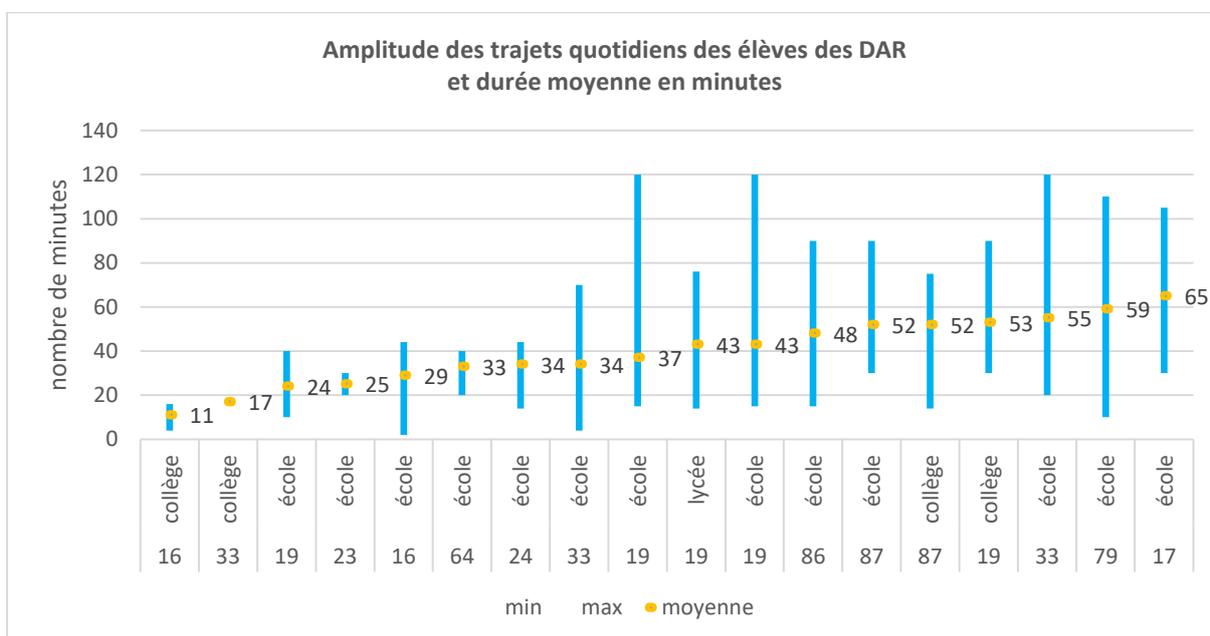


En 2024-2025, près de 40% des élèves des UEMA-UEEA ont moins d'une demi-heure de trajet par jour. Par contre, **30%**, soit 83 élèves passent, au moins **une heure par jour dans les transports**, « ce qui peut être un frein majeur à la bonne intégration d'un enfant ».

Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine  
 exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'éloignement du domicile des enfants entraîne **fatigabilité et frais de transports importants** : « Certains élèves ont des temps de trajets trop longs, dus aux grandes tournées des compagnies de taxis qui véhiculent jusqu'à 6 élèves dans des écoles différentes ».

Les durées de trajets des élèves des DAR s'échelonnent de quelques minutes à 2 heures, avec une **moyenne globale de 43 minutes d'aller-retour quotidien** (en baisse par rapport à l'année 2023-2024 : 49 minutes).



Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine - exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

## Scolarisation et inclusion

### Durée hebdomadaire de scolarisation

Le cahier des charges indique « Les élèves de l'UEM sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves d'école maternelle. Ils ne pourront pas être scolarisés dans cette UEM à temps partiel ».

#### Nombre moyen d'heures de scolarisation par semaine en 2024-2025

	UEMA <sup>4</sup>	UEEA <sup>5</sup>	DAR <sup>6</sup>
<b>Scolarisation à temps plein (24 h /semaine)</b>	<b>84%</b> , taux fluctuant (2023-2024 : 77% et 2022-2023 : 84%)	<b>58%</b> , taux fluctuant (2023-2024 : 55% et 2022-2023 : 64%)	<b>69%</b> (en baisse par rapport aux années précédentes : 2023-2024 : 77%, 2022-2023 : 83%)
<b>Scolarisation à presque temps plein (au moins 20 h /semaine)</b>	<b>11%</b> : temps scolaire un peu réduit, souvent en raison de séances de rééducation paramédicale	<b>32%</b>	<b>24%</b>
<b>Scolarisation inférieure à 20 h /semaine</b>	<b>5%</b> (de 6 à 19 h), soit 8 enfants Raisons : - grande fatigabilité, - lourds problèmes de santé - risque de déclenchement de troubles majeurs /crise - réorientation vers un établissement médico-social en cours	<b>10%</b> (de 10 h à 19 h 30), soit 6 enfants Raisons : - grande fatigabilité, - troubles du comportement importants, - ne supportant pas trop longtemps les contraintes d'une école / le collectif - prise en charge en hôpital de jour sur le temps scolaire	<b>7%</b> (de 7 h à 19 h 30), soit 8 enfants Raisons : - rééducations (orthophonie, ergothérapie...) sur le temps scolaire - une situation de décrochage scolaire avec retour progressif pour un lycéen

### Temps d'inclusion

- Les **temps de récréation** se font en même temps que pour les autres élèves de la même classe d'âge dans la grande majorité (des restrictions sont signalées dans 6 UEMA).
- La **restauration** des élèves des UEMA-UEEA concomitante avec les élèves de la même classe d'âge est mise en place dans **26 unités sur 39** et avec des restrictions dans 12 unités (8 UEMA et 4 UEEA) et pour aucun enfant dans une UEMA
- **L'accès à l'accueil périscolaire** semble se heurter à davantage de difficultés. Il est ouvert à tous les élèves dans **13 unités sur 39**, avec des restrictions dans **14 unités** mais il n'y a **pas d'accès possible pour les élèves de 12 unités**. Les difficultés semblent s'accroître car en 2023-2024, l'accès était possible sans restriction dans 18 unités sur 38. Les temps de pause méridienne

<sup>4</sup> Nombre d'heures mentionné pour 175 enfants sur les 202 scolarisés en UEMA (soit 87%)

<sup>5</sup> Nombre d'heures mentionné pour 66 enfants sur les 74 scolarisés en UEEA (soit 74%)

<sup>6</sup> Nombre d'heures mentionné pour 117 enfants sur les 133 accompagnés par un DAR

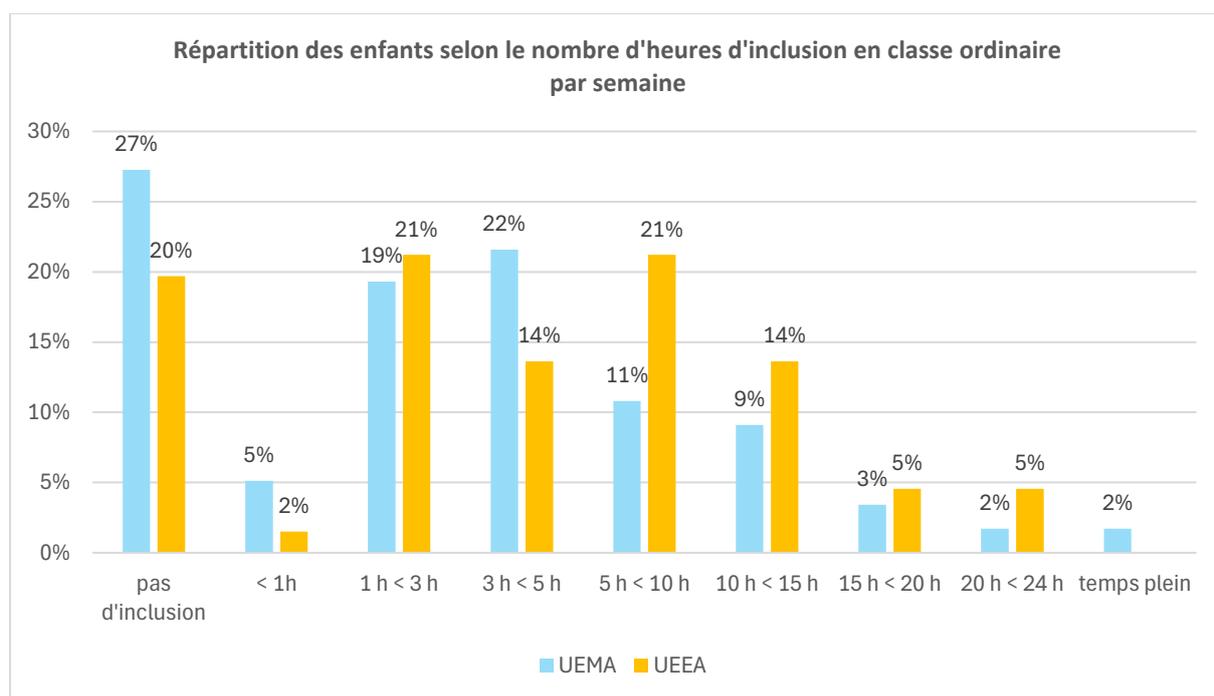
peuvent être estimés trop longs pour certains enfants. Les tentatives de rapprochement avec les mairies ne parviennent pas toujours aux effets attendus « *Refus de la mairie des temps de garderie malgré les formations mises en place* ». La poursuite du travail de sensibilisation déjà engagé avec les mairies et leur personnel paraît nécessaire pour lever les obstacles à ces inclusions comme le projettent certaines unités « *Rencontres régulières avec les partenaires de la cantine et du périscolaire et au besoin pour maintenir et développer les inclusions des enfants sur les temps méridiens et hors temps scolaire* ».

Le cahier des charges précise concernant **l'organisation du temps scolaire** en UEMA :

Le projet de l'UEM vise la scolarisation des élèves en milieu scolaire ordinaire à l'issue des trois années d'accompagnement, ou en cours. Le projet comprend par conséquent **des temps d'inclusion en classe ordinaire**, accompagnés par un membre de l'équipe, qui seront organisés en fonction du PPS et du PIA de l'élève. Ces temps doivent être progressivement augmentés et ajustés aux possibilités et besoins de l'élève.

La proportion d'élèves d'UEMA et UEEA bénéficiant de temps d'inclusion en classe à ordinaire s'élève à **73% en UEMA à 80% en UEEA** (en 2023-2024 : 80% pour les 2 types d'unités).

Ces temps d'inclusion s'échelonnent sur **une large amplitude, allant d'un quart d'heure par semaine à un temps plein**, avec une moyenne près de 6 h / semaine en UEMA et près de 7 h en UEEA (tendance à la hausse par rapport à 2023-2024 où la durée hebdomadaire d'inclusion était d'un peu plus de 5 heures par semaine, tant en UEMA qu'en UEEA).



Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

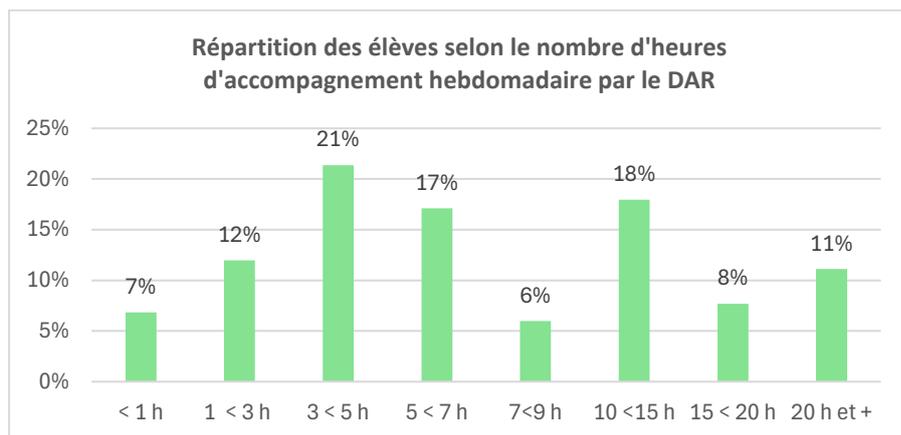
Ces objectifs d'inclusion se heurtent à des obstacles, en particulier :

- **Le profil de certains élèves** « *comportements-défis quasi quotidiens* » pour qui les temps d'inclusion nécessitent un accompagnement éducatif.
- **Le manque de temps et de concertation avec les enseignants**, ou de vision partagé sur la façon de mettre en œuvre les temps d'inclusion. Ce constat pose aussi la question de la confrontation des cultures professionnelles.
- **Les possibilités offertes par l'école** (« *seulement 2 classes* ».)

Aussi plusieurs unités se donnent pour objectif en 2025-2026 :

- De renforcer l'**inclusion** en classe et dans les temps périscolaire
- De poursuivre le travail d'**échanges et de collaboration avec les enseignants**

Plusieurs unités ont fait part de projets, au-delà du cadre scolaire tournés vers le droit commun notamment l'accès aux centres de loisirs et autour du sports (cirque, piscine, hand etc.) « mise en place d'un partenariat avec le conservatoire de danse de la commune et réalisation d'un spectacle et d'un film ».



**Dans les DAR**, la durée moyenne de l'accompagnement des élèves par semaine est supérieure à 8 heures (sans changement par rapport à 2023-2024) avec des besoins très variables selon les enfants.

Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine  
exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans 17 DAR sur 19, les élèves accompagnés peuvent venir dans la salle du DAR en dehors des temps définis au préalable.

**La collaboration effective entre l'éducation spécialisée et Education nationale** permet aux intervenants DAR d'être très présents et visibles au sein de l'école et de bénéficier à d'autres élèves.  
« *Compétences autorégulatrices transversales à l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative* »,  
« *Apaisement de la scolarité : meilleure gestion des émotions et du comportement, réduction des conflits* »,  
« *Montée en compétences bilatérale du fait d'une collaboration quotidienne (médico-social/ EN)* »  
« *Cette année, la co-intervention et le co-enseignement ont été développés et ces propositions de travail ont été particulièrement appréciées* ».

## Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles

A quelques exceptions près, les UEMA-UEEA et les DAR déclarent mettre en œuvre les RBPP concernant l'accompagnement des enfants avec TSA, comme le prévoit leurs cahiers des charges. Les UEEA et DAR disposant d'un diagnostic documenté, d'évaluations fonctionnelles initiales et d'évaluations annuelles du développement sont en augmentation.

Les dispositifs soulignent « l'importance de ces évaluations fonctionnelles pour mettre en place un projet cohérent pour l'enfant ».

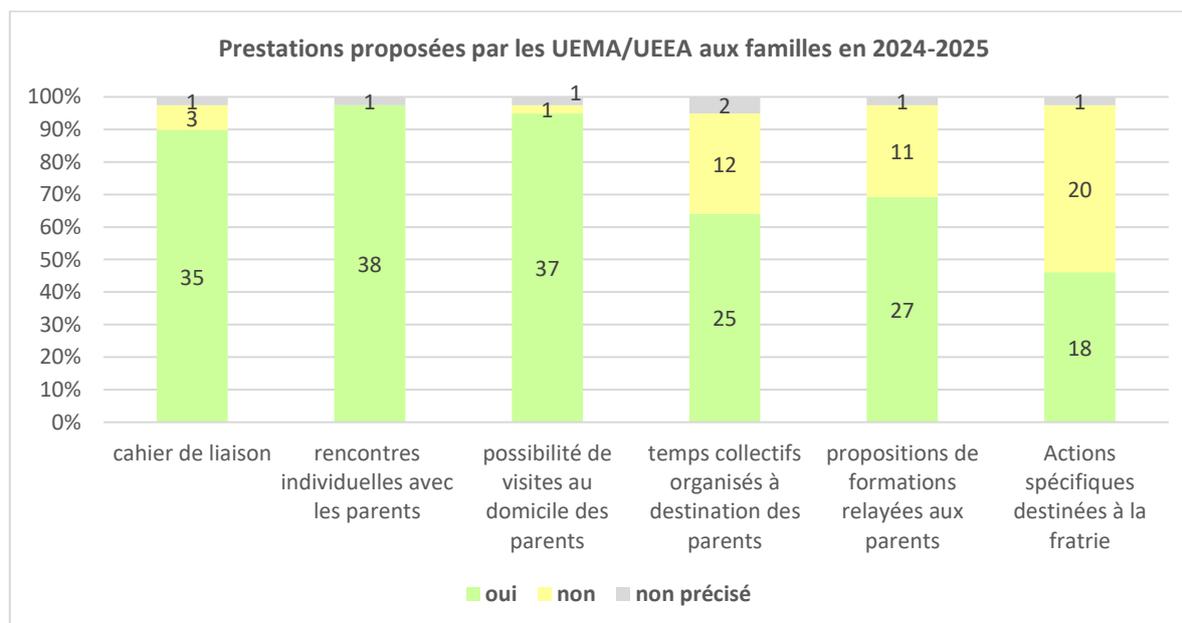
### Mise en œuvre des recommandations HAS dans les UEMA, UEEA et DAR en 2024-2025

	UEMA	UEEA	DAR
<i>Nombre unités/dispositifs</i>	29	10	19
<i>Nombre élèves scolarisés / accompagnés</i>	202	74	133
<b>Diagnostic de TSA documenté dans le dossier</b>			
Nombre unités/dispositifs mettant en œuvre	28	10	16
Nombre élèves concernés	143	61	84
<b>Evaluation fonctionnelle initiale</b>			
Nombre unités/dispositifs mettant en œuvre	28	9	19
Nombre élèves concernés	159	60	95
<b>Evaluation annuelle du développement</b>			
Nombre unités/dispositifs mettant en œuvre	29	8	13
Nombre élèves concernés	170	44	60

Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

## Accompagnement des familles

Dans les UEMA/UEEA, l'accompagnement des familles, le cahier de liaison, les rencontres individuelles avec les parents et les visites à domicile sont mis en pratique partout (à une exception près).



Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025- ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

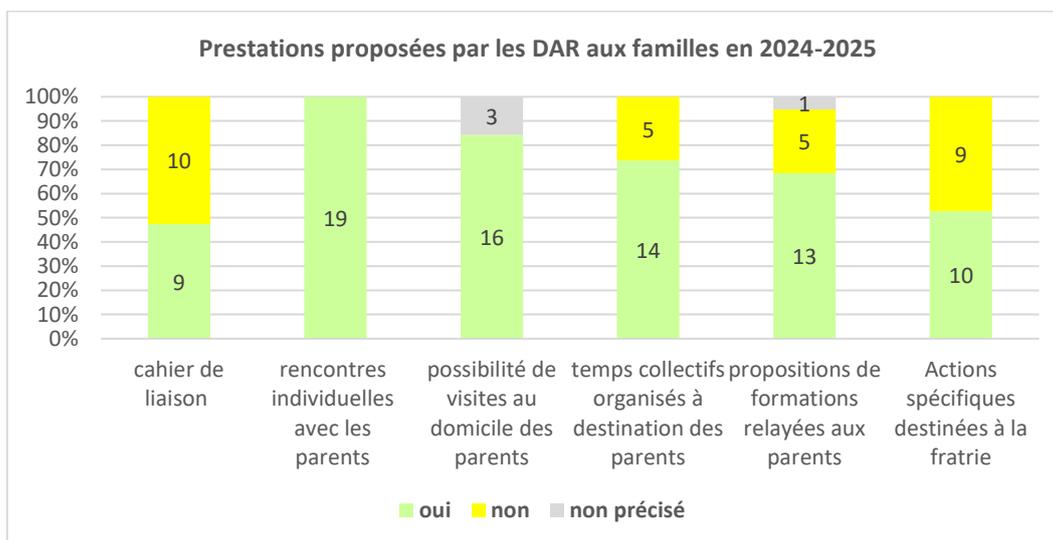
- **Des temps collectifs** à destination des familles sont proposés par 64% des UEMA/UEEA, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (60%) après une baisse assez importante.
- De même, **des propositions de formation** sont relayées aux familles par 69% des UEMA/UEEA, également en légère augmentation par rapport à l'année précédente (66%) après une baisse assez importante.
- Les unités mettant en place des **actions spécifiques destinées aux fratries** restent minoritaires, mais elles sont plus nombreuses d'année en année : 46% en 2024-2025 (37% et 32%, les années précédentes). Une attention plus importante est donc portée à la fratrie de jeunes enfants avec TSA.

Plusieurs unités ont apporté des précisions sur les actions déployées à l'égard des parents :

- **Guidance parentale**<sup>7</sup> : « par l'équipe éducative en fonction des besoins évalués avec les familles », « en lien avec les problématiques rencontrées : sommeil, alimentation, propreté »
- **Moments conviviaux** : cafés parents (parfois organisés autour d'une thématique ciblée : alimentation, communication, fratrie...), sorties/loisirs partagés
- **Temps de répit** : « mise en place d'un répit estival »

Quelques unités déplorent **manquer de temps à consacrer à cette guidance parentale** (notamment à domicile en raison de l'éloignement géographique de certaines familles) ou constatent que des parents sont parfois difficilement mobilisables : « familles peu demandeuses malgré nos différentes sollicitations », lente adhésion, barrière de la langue, difficultés sociales...

**Dans les DAR**, les prestations à l'attention des familles se mettent en place progressivement. Les rencontres individuelles avec les parents et les visites à domicile selon les besoins sont généralisées. Les temps collectifs, les propositions de formation et les actions destinées aux fratries sont nettement en augmentation par rapport à 2023-2024.



Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

<sup>7</sup> A noter, la délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement vient d'éditer en septembre 2025 un document « *Guidance parentale dans les troubles du neurodéveloppement Pourquoi, comment, pour qui ?* ». <https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2025-10/Guide-Guidance-parentale-2025.pdf>

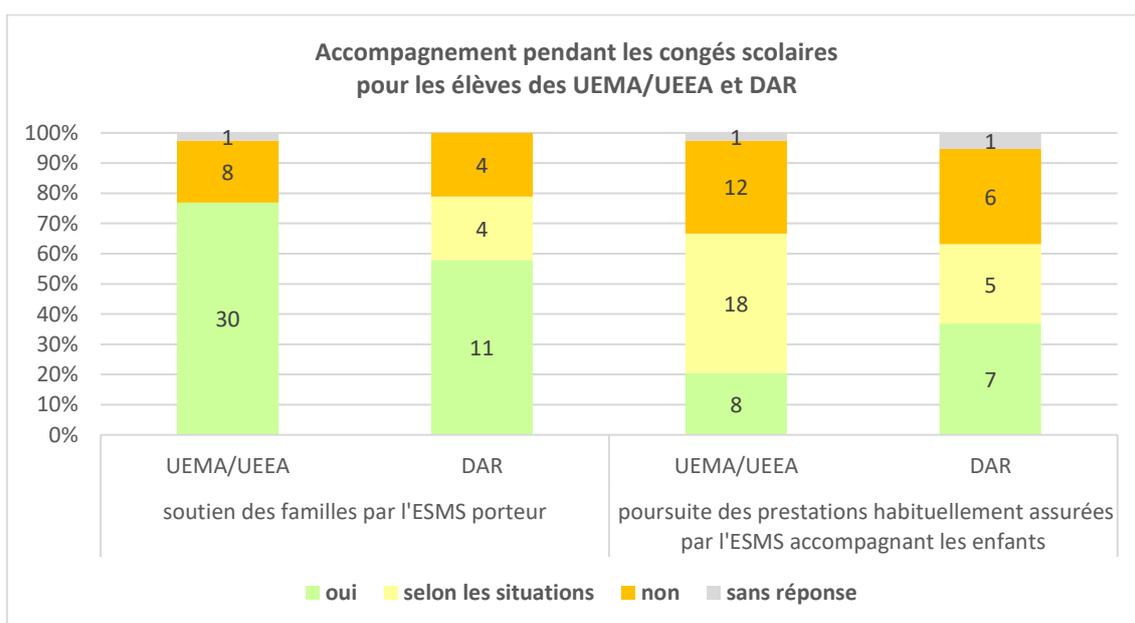
Les UEMA/UEEA et DAR estiment que la guidance parentale et, plus largement, **l'accompagnement des familles en tenant compte de leurs particularités constituent un axe fort de leurs interventions**. Ces dispositifs permettent « *un accompagnement des parents dans la compréhension et l'acceptation du diagnostic TSA* », « *une adhésion des parents au projet dans un lien de confiance* », « *une continuité de prise en charge à la maison* ».

**Le renforcement des actions visant à soutenir la parentalité** est souvent cité dans les projets des UEMA/UEEA et DAR pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Développer la guidance parentale, monter en compétences
- Proposer un programme de psychoéducation des TSA aux parents ou d'autres thématiques des formation
- Renforcer les interventions à domicile
- Mettre en place un café parents
- Meilleure prise en compte des fratries.

## Accompagnement pendant les congés

La circulaire de 2016 prévoit que les temps d'intervention auprès de l'enfant soient réalisés en partie : « *sur les temps périscolaires (avant ou après la classe), dans la mesure où un ou plusieurs parents d'élèves scolarisés dans l'UEM le demandent et lors des vacances dans un volume horaire et une régularité fixée par l'équipe médico-sociale intervenant dans l'UEM et en fonction de ses moyens* ».



Source : enquête UEMA-UEEA et DAR - 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

- Pendant les périodes de congés scolaires, dans 77% des UEMA/UEEA (30 sur 39), les parents peuvent bénéficier d'un soutien via les ESMS portant ces unités (en baisse : 2023/24 : 89%).
- La poursuite de l'accompagnement et la mise en œuvre des prestations habituelles sont assurées par 67% des unités (26 sur 39) mais pas nécessairement de manière systématique (et moins souvent qu'en 2023-24 : 74%, déjà en baisse par rapport à 2022-23 : 87%).

Cette enquête ne permet pas de dire si des demandes des familles pendant les congés peuvent ne pas être satisfaites, faute de réponses apportées par l'ESMS porteur.

## Les sorties des UEMA et UEEA

En juin 2025, parmi les 276 enfants scolarisés en UEMA et UEEA, **107 en sont sortis définitivement** :

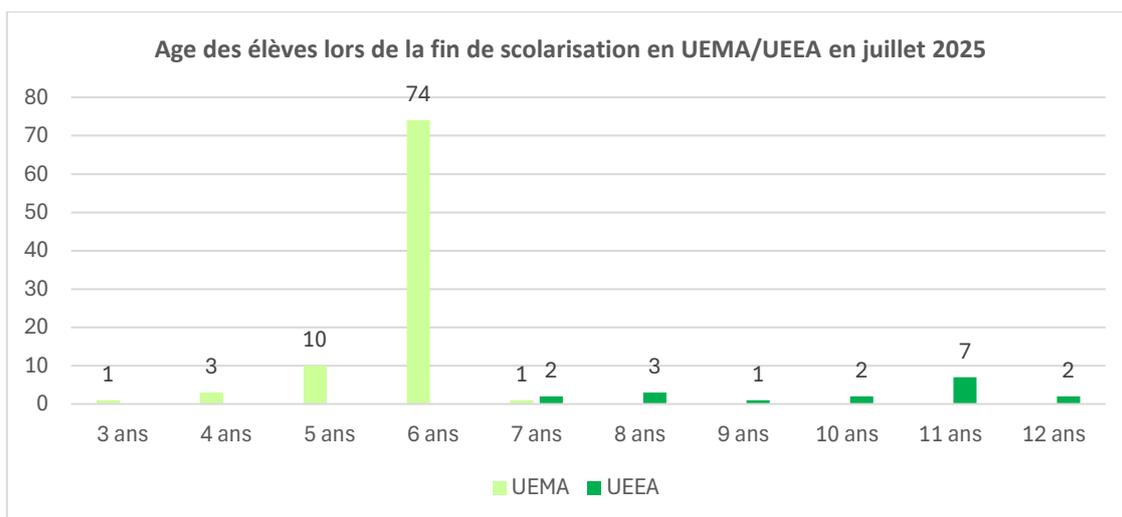
- 90 enfants des UEMA (soit 45% des effectifs),
- 17 enfants des UEEA (soit 23% des effectifs).

Les UEMA ont enregistré chacune entre 1 et 6 sorties. Les UEEA ont enregistré chacune entre 1 et 4 sorties (aucune sortie dans 1 UEEA).

Pour la majorité des UEMA/UEEA (34 sur 39), les sorties font systématiquement l'objet d'une **préparation concertée** professionnels / parents / MDPH dès le début de la dernière année scolaire.

### Age à la sortie et durée de scolarisation

L'âge des enfants lors de la sortie montre qu'il y a peu de sorties prématurées des UEMA, c'est-à-dire avant l'âge de 6 ans. Ainsi, **84% des enfants sortant des UEMA y sont restés scolarisés jusqu'à leurs 6 ans**. L'âge des enfants a été demandé en différence de millésime mais il est possible que les enfants sortis à 5 ans fêtent leur 6<sup>ème</sup> anniversaire avant la fin de l'année civile<sup>8</sup>.



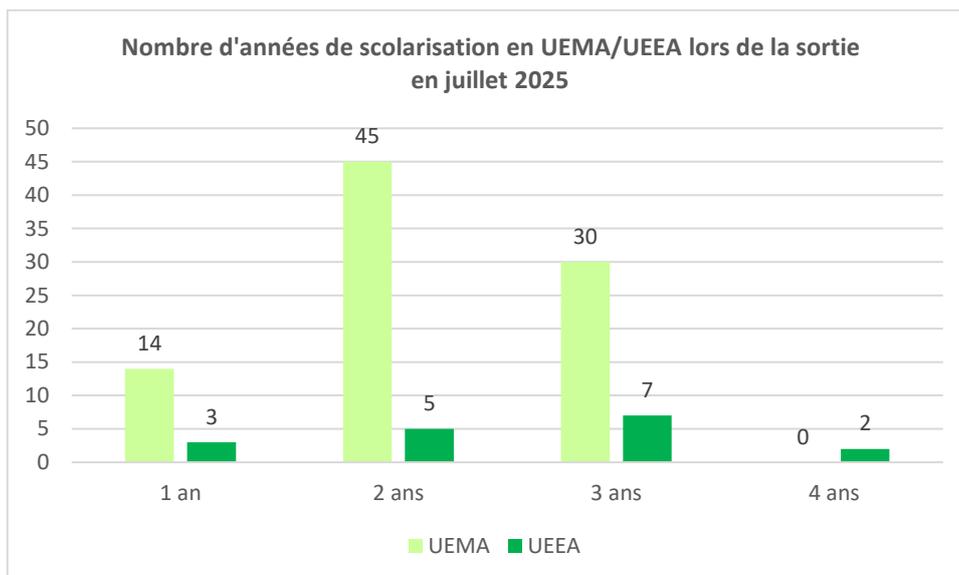
Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En juillet 2025, une quinzaine d'enfants sont sortis de l'UEMA avant leurs 6 ans pour trois raisons principales

- une inclusion totale en milieu ordinaire de scolarisation,
- des conditions de scolarisation dans l'UEMA difficilement supportable pour l'enfant : éloignement ou environnement inadapté (locaux, niveau sonore...),
- un déménagement.

A la sortie de l'UEMA, **34% des enfants ont bénéficié d'un cycle complet de 3 ans au sein de cette unité**. Ce pourcentage reste faible mais il est en légère progression par rapport à l'année scolaire précédente où il s'élevait à 30%. Il est à rapprocher du fait que seulement la moitié des enfants entrent dans ces unités dès leurs 3 ans.

<sup>8</sup> Certaines UEMA l'ont signalé et les enfants ont été « reclassés » dans la tranche d'âge des 6 ans



Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

## L'orientation à la sortie

Pour mieux analyser les sorties et mettre en évidence **des écarts éventuels entre les projets et les orientations effectives**, le questionnaire distingue :

- d'une part, l'orientation retenue dans l'idéal, c'est-à-dire la plus adaptée aux besoins de l'enfant, sans tenir compte de la réalité de l'offre ou d'autres contraintes
- d'autre part, l'orientation finalement mise en œuvre.

### Sorties des UEMA

#### Orientations idéale et réalisée lors de la sortie des UEMA - juillet 2025

	Orientation idéale		Orientation réalisée	
	effectif	%	effectif	%
CP/classe ordinaire	12	13,3%	17	18,9%
Maintien en grande section	3	3,3%	14	15,6%
ULIS primaire	12	13,3%	16	17,8%
DAR Ecole	3	3,3%	3	3,3%
UEEA	12	13,3%	5	5,6%
IME	40	44,4%	18	20,0%
Autres	1	1,1%	7	7,8%
<i>ITEP</i>	1	1,1%	1	1,1%
<i>Hôpital de jour</i>	-	-	2	2,2%
<i>PCPE sans scolarisation</i>	-	-	4	4,4%
En attente/non précisé	7	7,8%	11	12,2%
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>100,0%</b>	<b>90</b>	<b>100,0%</b>

Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

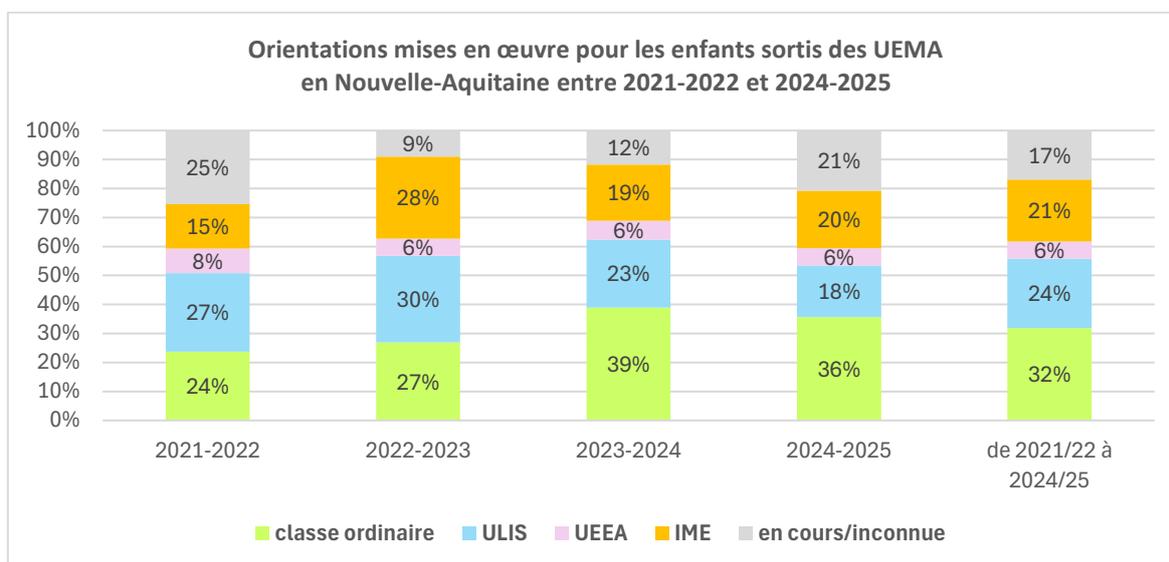
- Globalement, 52% des projets d'orientations d'UEMA ont pu être mis en œuvre dans les termes souhaités (taux équivalent à 2023-2024) tandis que dans 36% des situations, le projet a dû être modifié.
- **Pour 56% des enfants sortant des UEMA, la scolarité se poursuit en inclusion** (classe ordinaire ou ULIS), ce taux est moins élevé en 2023-2024 où il s'élevait à 64%. Le projet de l'UEM qui

« vise la scolarisation des élèves en milieu scolaire ordinaire »<sup>9</sup> n'est pas toujours possible à mettre en œuvre. Une UEMA indique « Difficulté sur les admissions pour bien évaluer les enfants pour lesquels le projet d'orientation en CP en école ordinaire en fin de cursus serait réalisable ».

- Une partie de ces inclusions sont mises en place « par défaut » car elles ne représentaient que 33% des orientations dites « idéales ». Dans ces situations, le nombre d'heures de scolarisation par semaine peut être faible (ex « 2 heures par jour faute de place en IME »)
- Ainsi, moins de la moitié des orientations souhaitées vers un IME ont finalement eu lieu (19% effectives contre 44% souhaitées, soit 17 admissions contre 40 souhaitées).
- Seules 40% des orientations souhaitées vers une UEEA ont pu avoir lieu (soit 5 sur 12).

## Les sorties des UEMA au cours des 4 dernières scolaires : quelles tendances ?

Le travail sur les sorties de UEMA conduit depuis 4 années scolaires consécutives (de 2021-2022 à 2024-2025) en Nouvelle-Aquitaine a permis de compiler des données sur les orientations mises en place pour les **285 enfants sortis de ces unités durant cette période**.



Source : enquêtes UEMA-UEEA 2021-2022 à 2024-2025 ARS-CREAI– exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

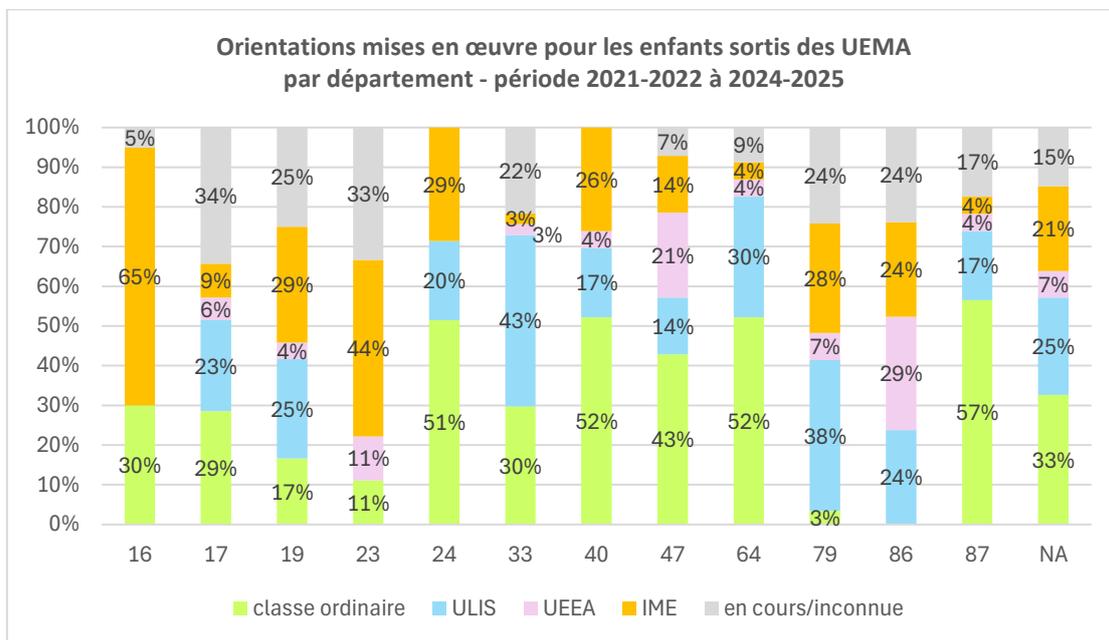
Les orientations en termes de scolarisation se répartissent en 4 grandes catégories :

- **En classe ordinaire** (y compris maintien en grande section de maternelle) avec le soutien ou non d'un AESH et/ou d'un SESSAD. Cette orientation est en augmentation sur les 2 dernières années. Elle peut être mise en place « par défaut », faute d'accès à un IME notamment en raison du manque de places disponibles ou du refus des parents,
- **En ULIS**, orientation pouvant être également étayée ou non par un accompagnement en SESSAD et en diminution sur les 3 dernières années
- **En UEEA**, orientation qui garde une place limitée car l'offre est plus restreinte qu'en UEMA et les UEEA n'ont pas pour vocation de venir systématiquement en relais des UEMA
- **En IME**, pour environ 20% des enfants, avec un taux d'orientations réalisées nettement inférieur aux orientations jugées « idéales »

<sup>9</sup> Selon le cahier des charges de ces unités

L'approche par département en fusionnant les 4 dernières années scolaires met en évidence des écarts très importants dans les orientations mises en œuvre. Plusieurs facteurs intriqués peuvent entrer en ligne de compte :

- **Le profil des enfants adressés** aux UEMA avec des TSA plus ou moins lourds et des troubles associés plus ou moins importants « *scolarisation en UEMA d'enfants présentant des troubles importants et donc en principe non éligibles à l'UEMA* ».
- **L'offre de places en IME agréés TSA** (toutefois, les 2 départements ayant les taux d'équipement le plus élevés de la région en la matière, le 16 et le 17, ont des taux très différents d'enfants adressés en IME à l'issue de leur scolarisation en UEMA)
- **Le niveau de l'offre en ULIS TSA** (avec une offre présente en primaire dans le 17, 33, 64, 79, 86, 87) mais les orientations ULIS peuvent aussi se faire vers des ULIS TFC (troubles fonctions cognitives)
- **Les modalités d'orientation et d'évaluation des MDPH**



Source : enquêtes UEMA-UEEA 2021-2022 à 2024-2025 ARS-CREAI – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

## Sorties des UEEA

En juillet 2025, **17 sorties définitives des UEEA** ont eu lieu.

### Orientations idéale et réalisée lors de la sortie des UEEA - juillet 2025

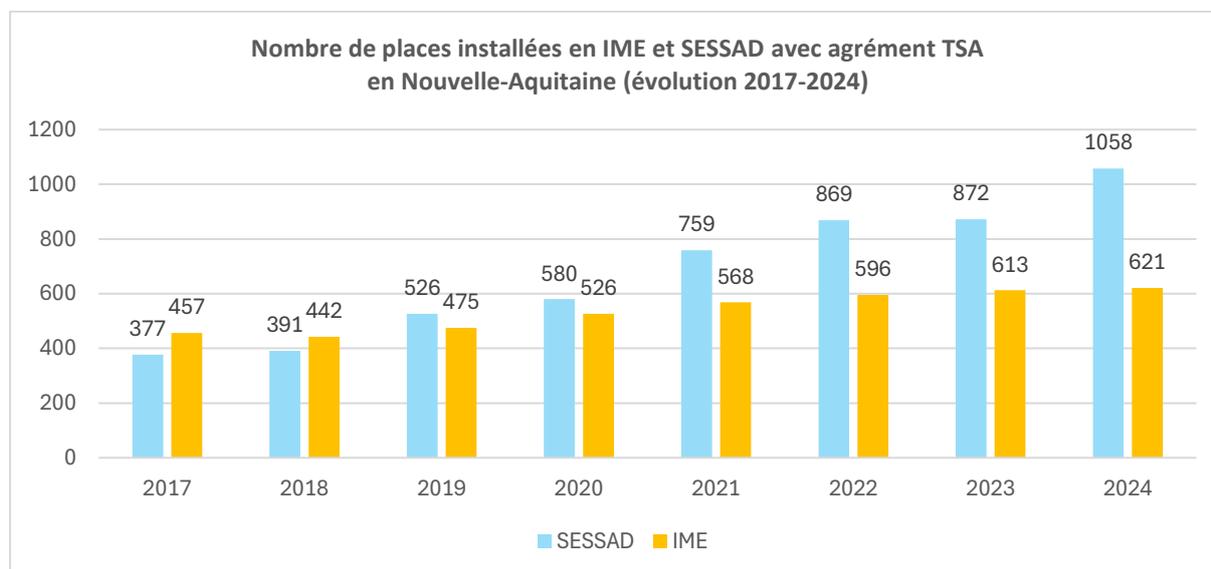
	Orientation idéale		Orientation réalisée	
	effectif	%	effectif	%
Classe ordinaire collège	-	-	3	17,6%
ULIS collège	5	29,4%	4	23,5%
IME	11	64,7%	4	23,5%
PCPE	-	-	2	11,8%
Déménagement	-	-	2	11,8%
En attente/non précisé	1	5,9%	2	11,8%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100,0%</b>	<b>17</b>	<b>100,0%</b>

Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En 2023-2024, il y avait eu moins de sorties des UEEA (8) mais pour tous les enfants un projet IME était considéré comme le plus adapté. Pour cette année 2024-2025, les projets IME restent prépondérants mais des projets d'inclusion en ULIS sont aussi retenus.

Dans les faits, un peu moins de la moitié (47%) des projets élaborés peuvent être mis en œuvre.

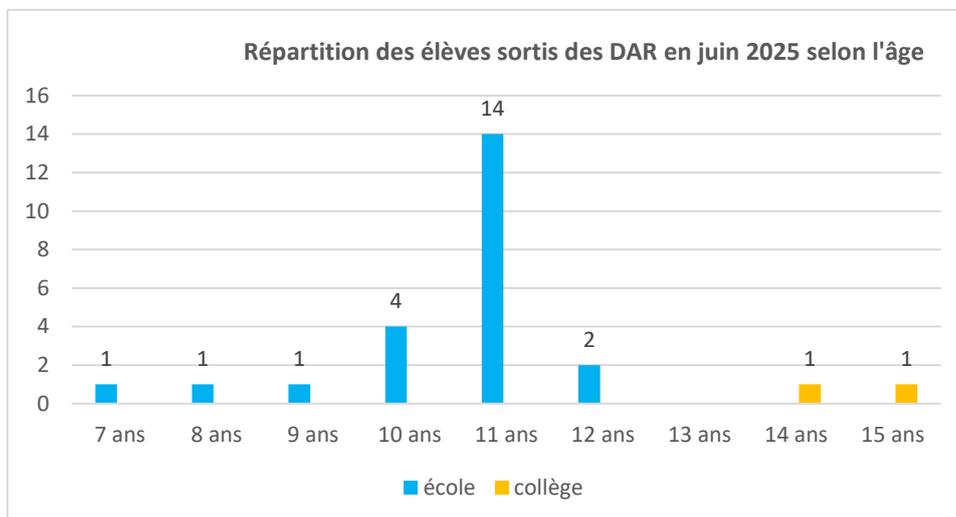
Comme chaque année, les UEMA et UEEA estiment que les principales difficultés pour mettre en œuvre des sorties en adéquation avec les besoins des enfants tiennent au manque de places, **soit en UEEA, soit en SESSAD ou IME TSA**, avec des risques de situations sans solution avec des ruptures de parcours potentielles (difficultés citées sur plusieurs départements 16, 17, 23, 24, 33, 40, 64, 86, 87) et ce, **malgré la progression régulière de l'offre** au cours des dernières années, comme le rappelle le graphique ci-dessous.



Sources : Handidonnées – FINISS – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

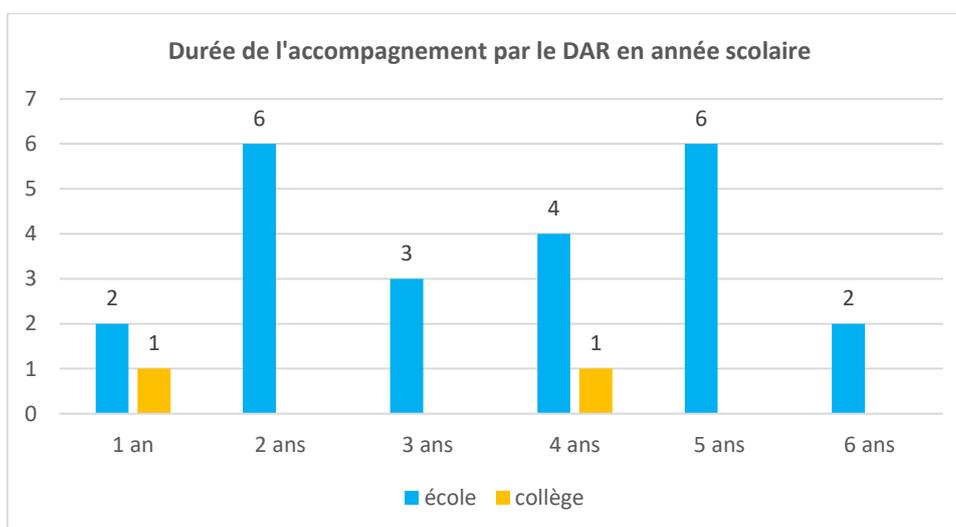
## Les sorties des DAR

En juillet 2025, **25 sorties ont eu lieu** depuis 11 des 19 DAR en fonctionnement (23 des DAR école, 2 des DAR collège). La grande majorité des sorties (70%) des DAR école se font à 11 / 12 ans au moment du passage en 2<sup>ème</sup> cycle. La plupart des DAR (15/19) indiquent préparer les sorties en amont.



Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Un peu plus du tiers (35%) des enfants sortant des DAR Ecole ont pu bénéficier de cet accompagnement durant l'ensemble des années de leur scolarisation en primaire.



Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

### Orientations idéale et réalisée lors de la sortie des DAR - juillet 2025

	Orientation idéale		Orientation réalisée	
	<i>effectif</i>	%	<i>effectif</i>	%
Primaire ordinaire	1	4%	2	8%
DAR Ecole	1	4%	-	
UEEA	-		1	4%
Classe ordinaire collège	8	32%	10	40%
DAR collège	2	8%	-	-
ULIS collège	4	16%	5	20%
Classe ordinaire lycée	2	8%	2	8%
IME	3	12%	1	4%
Non précisé	4	16%	4	16%
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>

Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Globalement, 57% des orientations mises en œuvre à la sortie des DAR sont en totale adéquation avec les orientations jugées idéales. Les trois quarts des orientations mises en œuvre se font en inclusion scolaire.

Certains accompagnements n'ont pas pu être mis en œuvre :

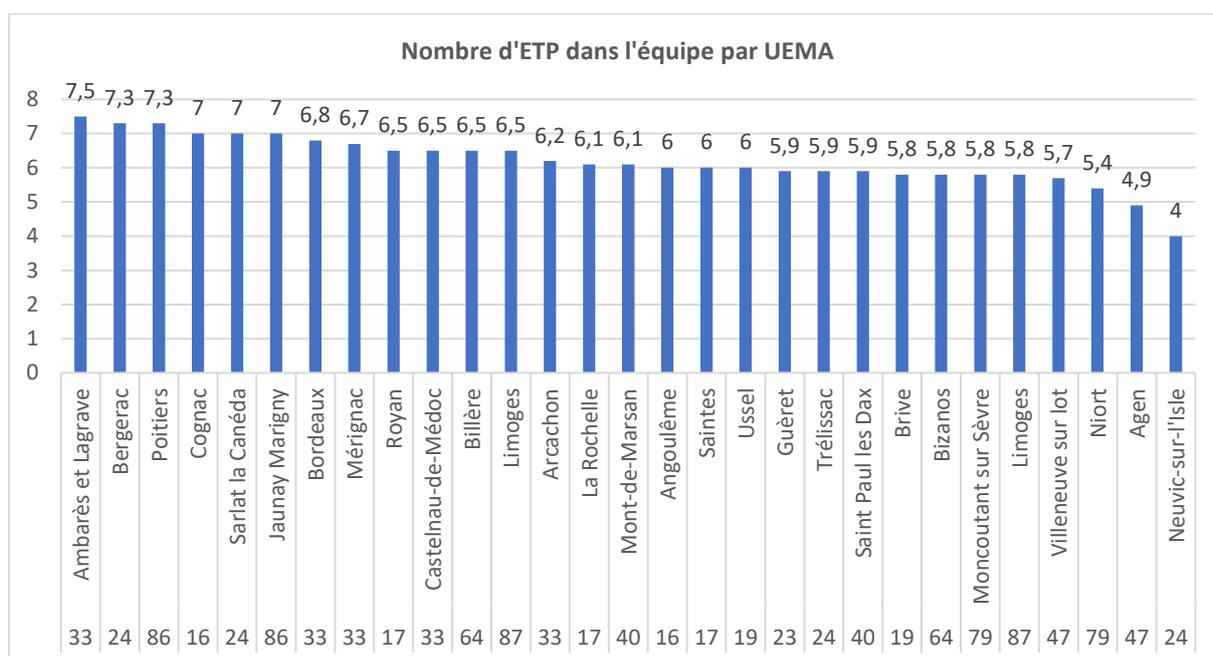
- AESH en collège : 1 enfant, en raison d'une non-notification de la MDPH
- SESSAD : 2 enfants, en liste d'attente
- IME : 2 enfants en liste d'attente et refus d'une famille
- DAR collège : 2 enfants car refus de la famille (trop d'élèves dans le collège ou pas d'adhésion au projet). En outre, dans certains départements dépourvus de DAR collège, le projet d'y orienter un jeune n'est même pas envisagé puisque l'offre n'existe pas.

## Les ressources humaines

### Dans les UEMA

Les effectifs des professionnels des 29 UEMA de Nouvelle-Aquitaine représentent **179,6 emplois en équivalents temps plein (ETP)**, soit en moyenne **6,2 ETP par UEMA**, avec des variations assez importantes d'une UEMA à l'autre.

Sur la base d'UEMA à 7 élèves, le taux d'encadrement moyen en Nouvelle-Aquitaine est de **0,89 professionnel par enfant**, donc supérieur au taux d'encadrement minimal de 0,7 recommandé par le cahier des charges des UEMA.



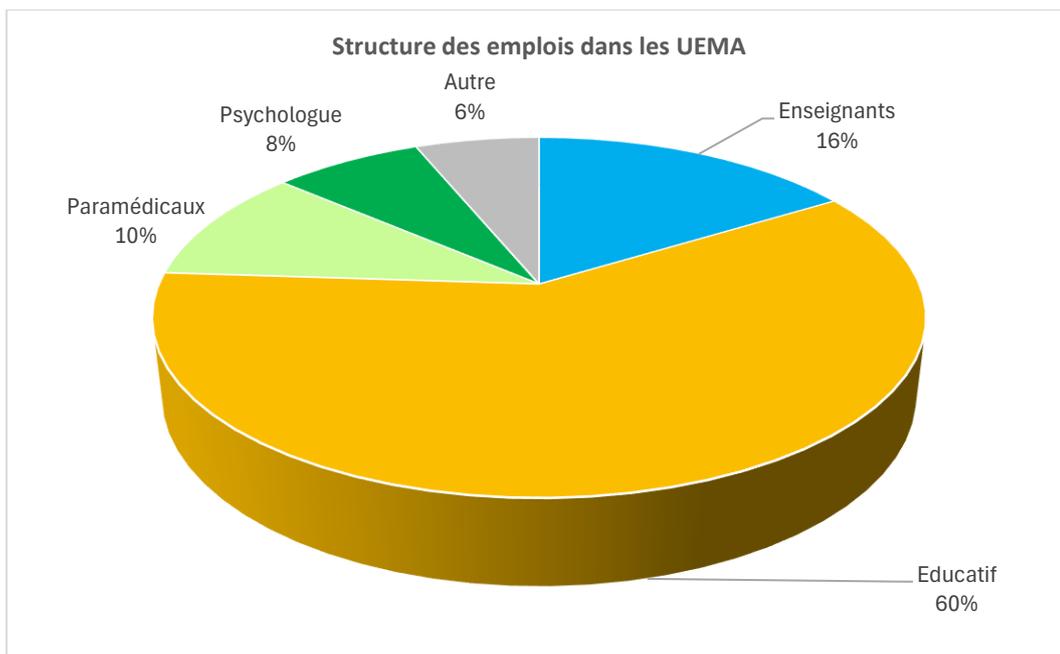
Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le cahier des charges des UEMA stipule que l'équipe intervenant dans l'unité est composée d'un enseignant spécialisé, de professionnels éducatifs, paramédicaux et d'un psychologue.

Toutes les UEMA ont :

- un enseignant spécialisé à temps plein<sup>10</sup>
- du personnel éducatif : entre 2 et 5 ETP par unité
- du personnel paramédical (sauf dans 3 UEMA contre 1 seule en 2023-2024) : entre 0,25 et 2 ETP par unité (des postes non pourvus sont signalés ainsi que le recours à des professionnels libéraux)
- un.e psychologue, le plus souvent à mi-temps (entre 0,2 et 1 ETP), sauf dans deux unités
- D'autres catégories de personnels sont mentionnées dans les deux tiers des UEMA (18 sur 29). Il peut s'agir d'ATSEM, d'AESH, de personnel administratif, d'encadrement, d'assistante sociale, d'IDE, de médecin (temps très partiels), ou encore de chauffeur accompagnateur.

<sup>10</sup> Une UEMA signale que l'enseignant mis à disposition par l'EN n'est pas spécialisé

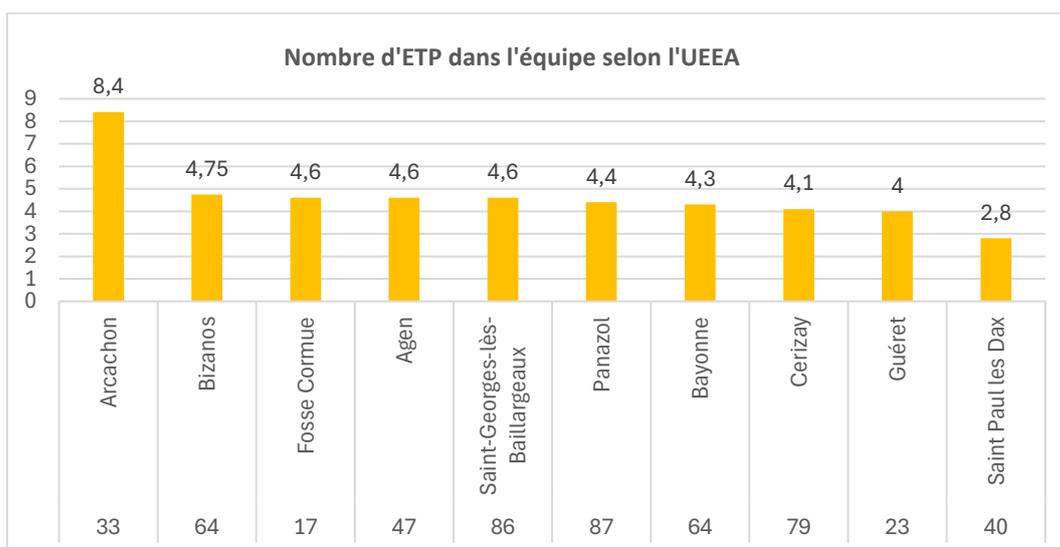


Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025- ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

### Dans les UEEA

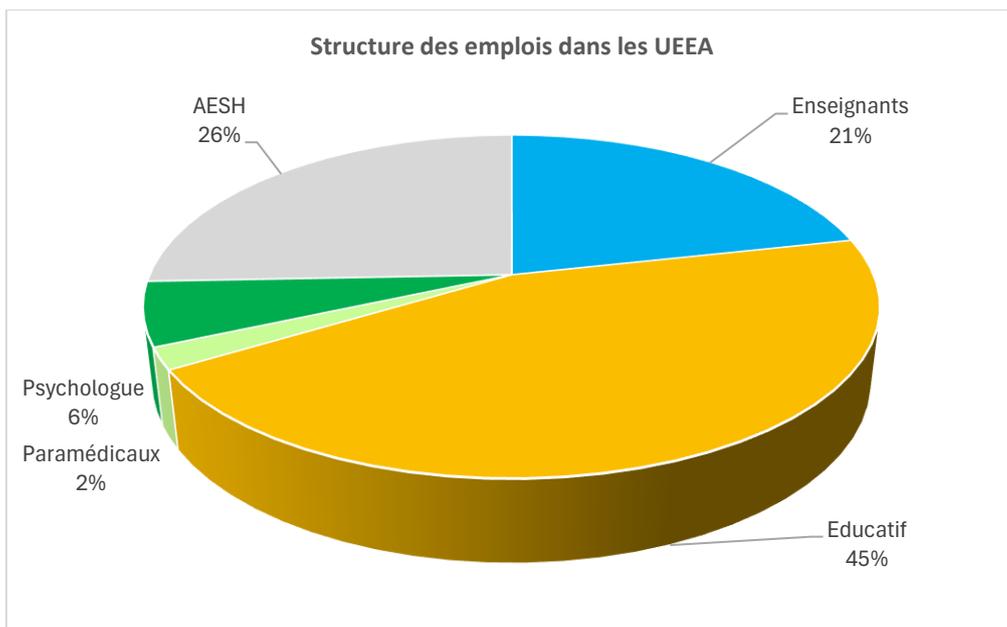
Les effectifs des professionnels des 10 UEEA de Nouvelle-Aquitaine représentent **46,6 emplois en équivalents temps plein (ETP)**, soit en moyenne **4,6 ETP par unité**, avec peu de variations entre les unités (hormis pour l'UEEA d'Arcachon qui bénéficie du renfort de 4 AESH et pour l'UEEA de Saint-Paul-lès-Dax qui n'en a aucun).

Le cahier des charges des UEEA précise que ces unités seront constituées sur un modèle intégré associant : un enseignant spécialisé, un AESH collectif, un éducateur spécialisé, un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social, **sans mentionner de taux d'encadrement minimal.**



Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2024 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Toutes les UEEA ont un enseignant spécialisé et du personnel éducatif, 9 sur 10 ont un psychologue (jamais supérieur à 0,4 ETP par UEEA), 4 sur 10 du personnel paramédical (moins d'un ETP au total) , 9 sur 10 au moins un AESH.

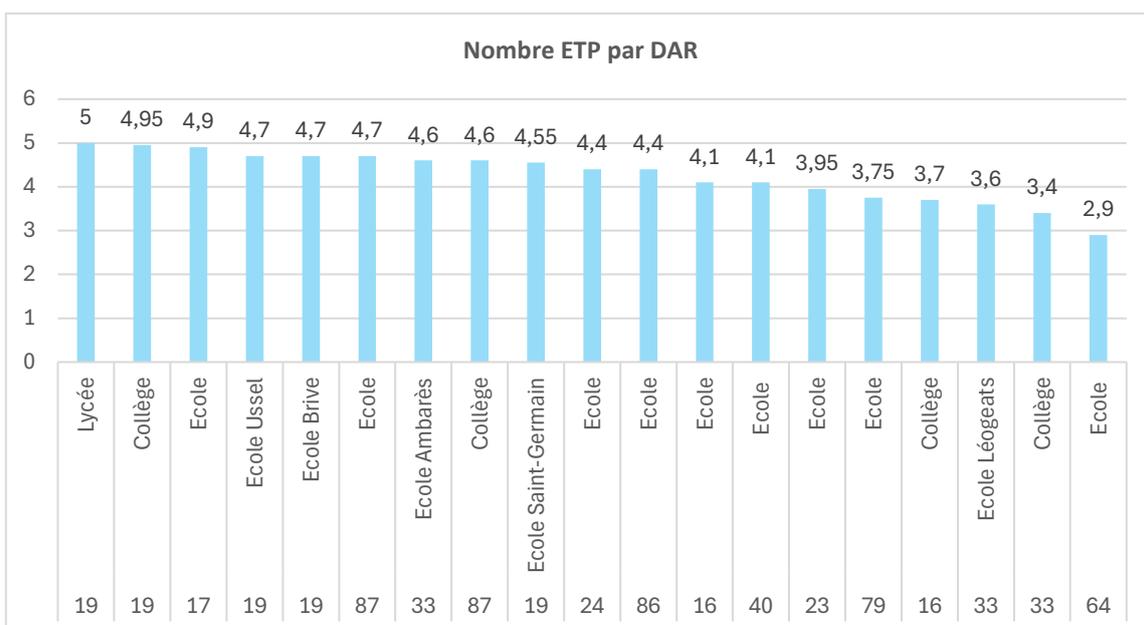


Source : enquête UEMA-UEEA 2024-2025 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

## Dans les DAR

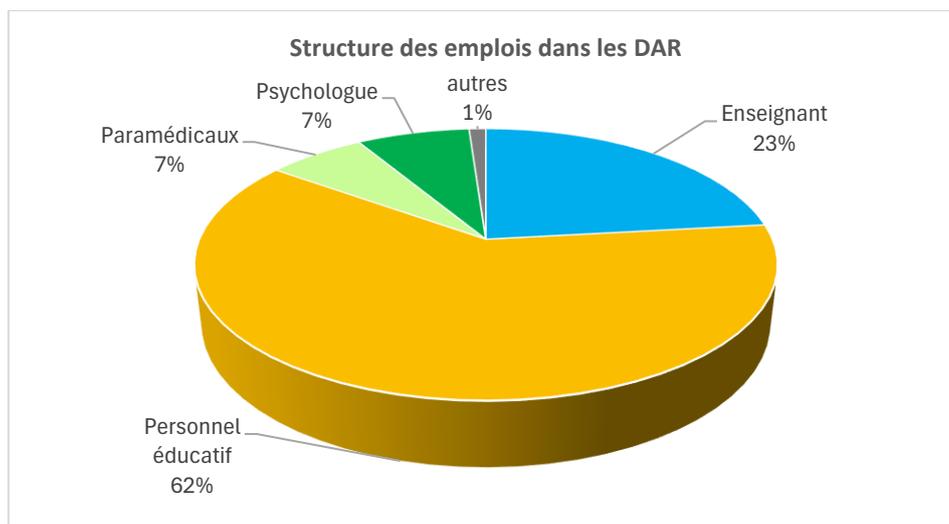
Les effectifs des professionnels des 19 DAR de Nouvelle-Aquitaine représentent **81 emplois en équivalents temps plein**, soit en moyenne **4,3 ETP par dispositif**.

Le cahier des charges des DAR précise : Un enseignant non spécialisé est affecté à l'école, à l'équipe pluriprofessionnelle d'autorégulation. Il bénéficie, lors de sa nomination, d'une formation à l'autorégulation et également d'un accompagnement spécifique par l'équipe du service médico-social compétente en autorégulation. L'équipe médico-sociale comprend idéalement deux à trois ETP.



Source : enquête DAR 2024-2025 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les personnels éducatifs sont très majoritaires, 2 ou 3 ETP par DAR, comme le prévoit leur cahier des charges (sauf 1 DAR avec seulement 1,5 ETP éducatif mais ce DAR a commencé son activité à la rentrée 2024 et n'accompagnait en cette première année de fonctionnement que 3 enfants).

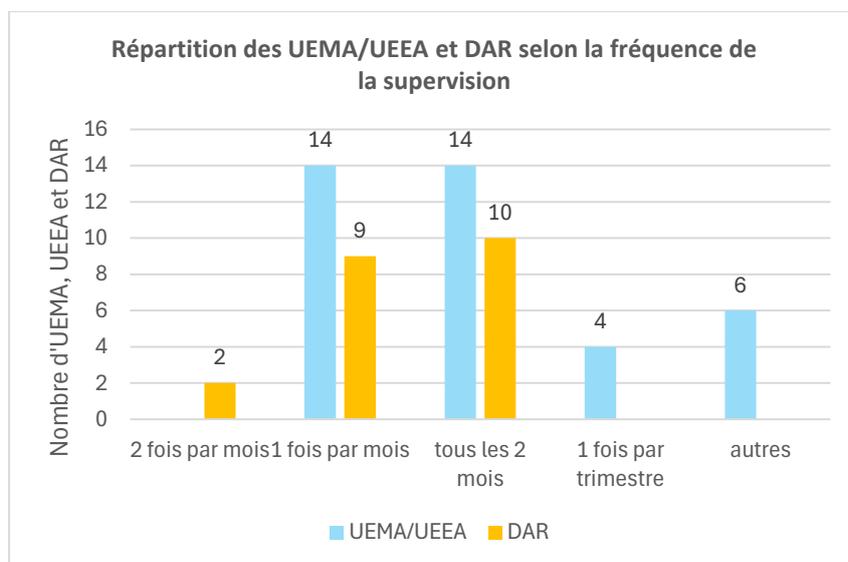


Source : enquête DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les UEMA/UEEA et les DAR mettent fréquemment en avant **l'accompagnement pluridisciplinaire** mis en œuvre par leurs équipes « enseignante, éducateurs paramédicaux, ce qui assure un suivi global, éducatif, thérapeutique et social » et des apports spécifiques des compétences de chaque professionnel : « Présence d'une orthophoniste pour mise en place d'une communication alternative, bilan sensoriel réalisé à tous les enfants par la psychomotricienne, tests réalisés par la psychologue ». Ces équipes peuvent constituer une ressource pour toute l'école. La stabilité de l'équipe est également appréciée.

Toutefois, des UEMA/UEEA et des DAR font part de tensions concernant les ressources humaines : turn-over, absences non remplacées, temps budgétés non pourvus « pas d'orthophoniste depuis 5 ans » et parfois de manque de temps à consacrer à la concertation ou à la préparation des activités...

## La supervision



Source : enquête UEMA-UEEA et DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine  
Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Un superviseur a été nommé dans **tous les UEMA/UEEA et DAR** (c'est la 1<sup>ère</sup> année que l'ensemble de ces unités/dispositifs bénéficient de la présence d'un superviseur).

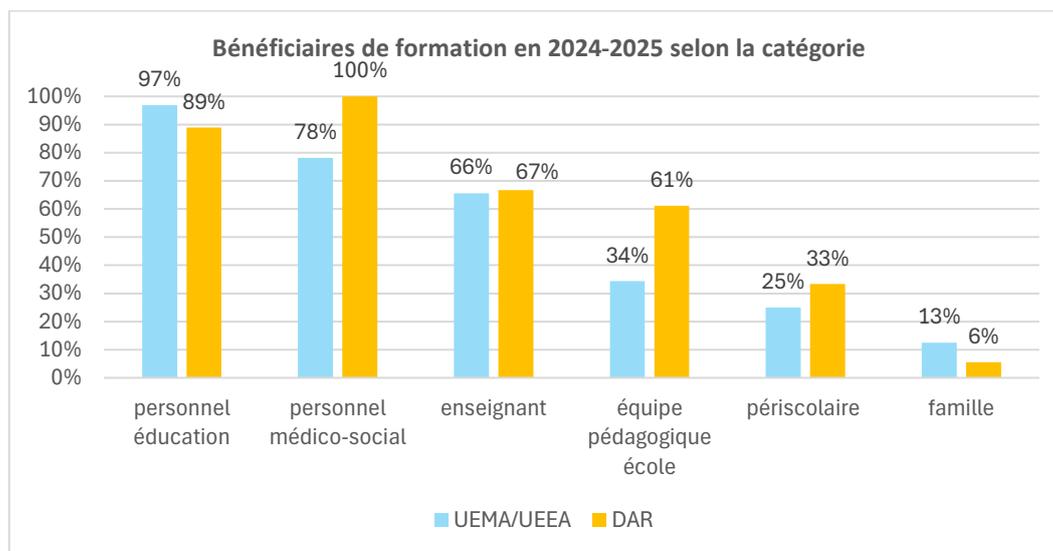
Ce superviseur intervient au moins **une fois par mois**, (comme le prévoit les cahiers des charges) dans **37%** des UEMA/UEEA et **58%** des DAR. Une partie des unités/dispositifs bénéficie donc d'un soutien moins fréquent.

La supervision est reconnue comme un atout. Sa régularité mensuelle est appréciée (ou souhaitée) afin « de prioriser les actions et de soutenir les pratiques ». Elle permet « une réflexion constante quant à la meilleure façon d'accompagner les élèves avec une adaptation quotidienne ».

### Les actions de formation en 2024-2025

La grande majorité des UEMA/UEEA (32 sur 39) et des DAR 1(8 sur 19 ont indiqué avoir mis en place des actions de formations en lien avec **les recommandations de bonnes pratiques** au cours de l'année scolaire 2024-2025. **L'objectif de maintenir un bon niveau de formation des équipes est bien présent.**

Ces formations ont bénéficié en premier lieu aux personnels éducatif et médico-social. Le personnel périscolaire et les familles ont moins souvent été associés à ces formations.



Source : enquête UEMA-UEEA et DAR 2024-2025 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les thématiques abordées lors de ces formations sont très larges et traduisent **l'implication des professionnels et leur souci de se perfectionner dans l'accompagnement de leurs élèves** en intégrant les recommandations de la HAS :

- **Connaissances de bases et approfondies** : TSA et autres TND, notamment TDAH
- **Techniques spécifiques autour des apprentissages et de la communication/méthodes d'éducation structurées, outils d'évaluation** : ABA, VBMAPP, Teacch, PEP 3, autisme et numérique, Vineland II, communication alternative améliorée (dont PECS)
- **Gestion des manifestations comportementales et des particularités liées aux TSA** : gestion comportements-défis, comportements-problèmes (dont PCMA), troubles alimentaires, troubles de l'oralité, troubles des perceptions sensorielles / évaluation besoins sensoriels, autorégulation, Snoezelen...
- **Soutien à la parentalité** : guidance parentale, accompagner la parentalité, méthode Barkley, mener des entretiens avec la famille, interculturalité.
- **Thématiques transversales au médico-social** : bientraitance, autodétermination, projet personnalisé, évaluation, vie affective et sexuelle supervision, FALC...
- **UEMA et UEEA** : Fonctionnement, modalités de scolarisation, stratégies d'enseignement.
- **Autres** : troubles de l'attachement, développement de l'enfant

**De nombreuses unités et dispositifs font part de leur intention poursuivre et renforcer ces actions de formation en 2025-2026** notamment autour des TND, du diagnostic différentiel, de la guidance parentale, des outils d'évaluation, de l'autorégulation. Plusieurs de ces projets de formation associent les professionnels des établissements scolaires.

## Perspectives et points de vigilance

L'analyse de l'activité des UEMA, UEEA et DAR durant l'année scolaire 2024-2025 a mis en évidence, comme les années précédentes, **une bonne conformité globale aux cahiers des charges** régissant ces unités/dispositifs. Leur déploiement sur l'ensemble des départements de la région permet d'apporter des réponses adaptées en termes de scolarisation et d'augmenter chaque année le nombre d'élèves bénéficiaires :

- en UEMA-UEEA : 276 élèves
- avec l'appui d'un DAR : 133 élèves.

En termes de plus-values, comme les années passées, les UEMA-UEEA mettent en avant « *une structuration du temps et de l'espace adaptée au public avec TSA* » qui permet :

- **un accompagnement individualisé**, répondant aux recommandations, au sein d'un groupe restreint « *une scolarisation personnalisée et adaptée où chaque enfant bénéficie d'un enseignement sur mesure adapté à ses capacités et besoins, avec des outils et un rythme individualisé* », permettant aux enfants de rentrer dans leur rôle d'élève : « *La plus-value de l'UEMA est sa capacité à pouvoir concentrer ses actions sur ce qui empêche un enfant d'intégrer une classe ordinaire, à savoir qu'il ait un comportement d'élève* ».
- **une inclusion progressive et personnalisée** qui permet de préparer l'après UEMA « *une inclusion progressive en milieu ordinaire avec un dispositif implanté dans une école classique permettant aux enfant de côtoyer d'autres élèves et de s'intégrer peu à peu à la vie scolaire ordinaire* ».
- **un soutien à la parentalité**
- **une sensibilisation de l'ensemble de l'école**: partage et généralisation d'outils au sein de l'école, présence de professionnels-ressources au sein de l'école, mutualisation des compétences/regards croisés (et au-delà : centre de loisirs etc.)

Les DAR identifient les mêmes atouts que les UEMA/UEEA en termes de soutien à **l'autonomie, à l'entrée dans les apprentissages, à la communication**. Ils apportent « *une forte valeur ajoutée en termes d'inclusion, de coopération interprofessionnelle, de formation partagée et d'amélioration du climat scolaire, tout en favorisant l'autonomie et la réussite des élèves* ».

Leur force s'appuie sur un partenariat efficace avec l'EN et le personnel périscolaire. Ils soulignent que leur présence au sein des établissements scolaires permet de **généraliser l'autorégulation à l'ensemble des élèves**.

Par ailleurs, l'analyse de certains indicateurs appelle à une **certaine vigilance** :

- **Le processus et les modalités d'admission** : même si ces points ne faisaient l'objet de question spécifiques, ils apparaissent fréquemment dans les difficultés rencontrées et génèrent des projets : retravailler / coconstruire les procédures d'admission avec les partenaires (MDPH, ARS, ESMS, EN...) et familles, affiner les évaluations des enfants et conventionner avec des partenaires pour avoir un diagnostic avant l'admission.
- **La méconnaissance des DAR et de leurs missions** : les DAR regrettent de ne pas faire partie des propositions lors d'ESS pour des enfants pouvant en relever. Le fait que leur champ d'action englobe désormais l'ensemble des TND est parfois méconnu des CDAPH.
- **L'âge à l'entrée en UEMA** : La moitié des enfants scolarisés en UEMA y sont entrés dès leurs 3 ans et pourront ainsi faire un cycle complet de scolarisation en maternelle. Après plusieurs

années de hausse, ce pourcentage stagne, avec toujours la question des délais **établir un diagnostic**. (à l'inverse, une UEMA signale des admissions d'enfants qui ne sont pas encore diagnostiqués et qui finalement ne présentent pas de TSA).

- **La structure par âge** des enfants présents en UEMA lors de la rentrée 2024 montre un effectif de **71 enfants** âgés de **5 ans** qui sont donc dans leur dernière année de scolarisation en maternelle. Les **besoins à la sortie** de ces élèves vont devoir être anticipés. La **préparation concertée de la sortie** (professionnels / parents / MDPH) dès le début de la dernière année scolaire doit être pratiquée partout (préparation déjà effective dans 34 unités sur 39, UEEA comprises).
- **Des listes d'attente** font état d'un total de **180 demandes pour les UEMA/UEEA** en juillet 2025 (dont 57 avaient été d'ores et déjà validées à cette date) et **109 demandes pour les DAR** (dont 39 validées). Ces dispositifs sont mieux connus et souvent plébiscités par les familles qui voient les bénéficiaires pour leurs enfants. Toutefois, tous ne pourront pas être admis, ce qui pose la question ce qui pourra être proposé à ceux qui ne pourront pas être admis dans ces dispositifs.
- Pour plus de 30% des élèves, la durée des **trajets quotidiens domicile-école est égale ou supérieure à 1 heure**, durée très importante pour ces jeunes élèves. Ce taux d'élèves soumis à de longs trajets est en diminution (36% en 2023-2024).
- **Les locaux mis à disposition sont jugés inadaptés** par 40% des UEMA/UEEA et 60% des DAR : pas de seconde salle, inadéquations architecturales en lien avec les particularités sensorielles des enfants avec TSA...
- La part des élèves scolarisés **à temps plein** s'élève à 84% en UEMA, 58% en UEEA et 69% en DAR. La plupart des autres enfants sont scolarisés au moins 20 heures par semaine. Il existe quelques situations particulières d'enfants à temps très partiel : grande fatigabilité, troubles comportement très importants, soins sur le temps scolaire...
- **L'inclusion** des élèves des UEMA/UEEA sur les **temps de récréation et de restauration** est mise en pratique partout, même s'il peut y avoir quelques restrictions. Par contre, l'accès à **l'accueil périscolaire** est loin d'être généralisé et n'est pas possible dans 12 unités sur 39, ce qui peut mettre en difficulté les familles concernées. Un rapprochement avec les mairies est nécessaire dans les communes concernées pour travailler à la mise en place des conditions nécessaires à cet accueil. Cette année encore, c'est un axe de travail mentionné par plusieurs unités.
- **L'inclusion dans les classes ordinaires** est plus ou moins développée selon les unités et nécessite de pouvoir s'appuyer sur **la volonté partagée des autres acteurs impliqués**. En moyenne, 75% des élèves d'UEMA/UEEA bénéficient de ces temps d'inclusion dont la durée augmente au fil de la scolarisation. La mise en œuvre de la dynamique inclusive peut parfois être moins efficiente dans certains établissements scolaires. Le manque de temps pour le partage des pratiques éducatives et des adaptations pédagogiques peut constituer un obstacle au bon fonctionnement des UEMA/UEEA et à la compréhension de leurs missions.
- Bien que la très grande majorité (84%) des sorties des UEMA se fassent à 6 ans voire à 7 ans, seuls **34% des élèves ont accompli un cycle complet de 3 ans de scolarisation** (ce pourcentage évolue peu). Si les entrées à 3 ans deviennent plus fréquentes, davantage d'enfants pourront bénéficier d'un cycle complet de trois ans.
- **L'orientation à la sortie des UEMA** (90 sorties) :
  - o 56% poursuivent leur scolarisation en inclusion (19% en ULIS)
  - o 20% des élèves entrent en IME mais ce projet était formulé pour 44% des élèves (soit 22 orientations qui n'ont pas pu se concrétiser)

- Les orientations vers UEEA n'ont pu être mises en œuvre que pour 5 élèves sur les 12 pour lesquels ce projet était souhaité. Les créations de nouvelles unités devraient permettre d'améliorer la réalisation de ces projets.
- **L'orientation à la sortie des UEEA** (17 sorties) : les deux tiers des projets visaient une entrée en IME, un tiers une scolarisation en ULIS. Moins de la moitié de ces projets sont mis en œuvre.
- **L'orientation à la sortie des DAR** (25 sorties) : les trois quarts des élèves poursuivent leur scolarité/formation en milieu ordinaire.

Les projet et axes de travail mentionnés par les UEMA/UEEA et les DAR pour l'année 2025-2026 ont été signalés au fil de ce rapport. Ils s'articulent comme l'année dernière autour **de deux axes majeurs** :

- **Le renforcement des actions pouvant concourir à une meilleure inclusion** (notamment une progression des temps d'inclusion), qui va s'appuyer sur la poursuite du travail de coopération au sein de l'école entre médico-social et Education nationale, la co-construction des objectifs et des accompagnements (co-intervention, continuité pédagogique...), le partage de la culture et des outils de l'autorégulation.
- **La poursuite et le renforcement des actions de soutien à la parentalité** favorisant leur implication.

**Notons qu'à la rentrée 2025, des ouvertures** sont venues renforcer le maillage du territoire régional :

- **2 UEMA** :
  - Ecole maternelle Meyrie à Biscarosse (40)
  - Ecole maternelle Labrunie à Marmande (47)
- **2 UEEA** :
  - Ecole Saint-Exupéry à Rochefort (17)
  - Ecole Jacques Charpentreau à Nieuil L'espoir (86)
- **2 DAR** :
  - Collège Cantelade à Cestas (33)
  - Lycée agricole à Verneuil-sur-Vienne (87)

## Annexes

### Les UEMA, les UEEA et les DAR de Nouvelle-Aquitaine – année scolaire 2024-2025

Département	Type unité	Nom de l'école	Commune de l'école	ESMS porteur	n° FINESS
16	UEMA	Ecole primaire Ronsard	ANGOULEME	IME Les Rochers	160003679
16	UEMA	Ecole maternelle Pauline Kergomard	COGNAC	IME LES VAUZELLES	160000394
16	DAR	Ecole Jules Ferry	ANGOULEME	IME Desbrosses	160014833
16	DAR	Collège René Cassin	GOND-PONTOUVRE	SESSAD TSA AVA	160016572
17	UEMA	Ecole Maternelle Bernard Palissy	LA ROCHELLE	IME Port-Neuf Bateau bleu	170780829
17	UEMA	Ecole Marne l'Yeuse	ROYAN	IME les Côteaux	170026645
17	UEMA	Ecole maternelle Emile Combes	SAINTES	IME les Côteaux	170025761
17	UEEA	Ecole primaire	CORME-ROYAL	SESSAD Les coteaux	170015358
17	DAR	Ecole primaire Josy Moinet	SAINT ROGATIEN	SESSAD UNAPEI 17	170016992
19	UEMA	Ecole Roger Gouffault	BRIVE	IME de Puymaret	190000158
19	UEMA	Ecole de la Jaloustre	USSEL	SESSAD Ripi Esi	190011775
19	DAR	Ecole primaire Jean Jaurès	USSEL	SESSAD Ripi Esi	190011775
19	DAR	Ecole élémentaire Michel Peyramaure	BRIVE	SESSAD Ripi Esi	190011775
19	DAR	Ecole primaire	SAINT GERMAIN LES VERGNES	IME Puymaret	190000158

19	DAR	Collège d'Arsonval	BRIVE	SESSAD TSA PEP 19	190010017
19	DAR	Lycée Simone Veil	BRIVE	SESSAD Ripi-esi	190011775
23	UEMA	Ecole Maternelle Alfred Assolant	GUERET	SESSAD Ripi-esi	190011775
23	UEEA	Ecole primaire Jean Macé	GUERET	IME La Roseraie	230780090
23	DAR	Ecole élémentaire	SAINT-FIEL	SESSAD Ripi-esi	190011775
24	UEMA	Ecole maternelle Pauline Kergomard	BERGERAC	IME Rosette Papillons Blancs 24	240000356
24	UEMA	Ecole maternelle	NEUVIC SUR L'ISLE	IME BAYOT-SARRAZI	240000364
24	UEMA	Ecole maternelle Les Maurilloux	TRELISSAC	APEA (accueil pour enfants autistes)	240014233
24	UEMA	Ecole les Chênes verts	SARLAT	Pôle Enfance Roger Nouvel	240000380
24	DAR	Ecole primaire Maurice Albe – Les Barris	PERIGUEUX	SESSAD Périgueux Est AOL	240003335
33	UEMA	Ecole Osiris Jeanne d'arc	ARCACHON	SESSAD Bassin d'Arcachon	330043878
33	UEMA	Ecole du bourg	AMBARES	SESSAD les tournesols	330007477
33	UEMA	Ecole Anatole France	BORDEAUX	SESSAD Métropole Adapei	330043928
33	UEMA	Ecole maternelle "La Charmille"	CASTELNAU-DE-MEDOC	SESSAD Beaulieu	330021288
33	UEMA	Ecole du Parc	MERIGNAC	SESSAD PIERRE DELMAS	330062225
33	UEEA	Ecole les mouettes	ARCACHON	SESSAD Saute-Mouton	330056144

33	DAR	Ecole la Gorp	AMBARES	SESSAD Les Tournesols	330007477
33	DAR	Ecole élémentaire	LEOGEATS	SESSAD L'estape	330058751
33	DAR	Collège Jean Auriac	ARVEYRES	SESSAD APEI Libourne	330057704
40	UEMA	Ecole Saint Médard	MONT DE MARSAN	SESSAD ADAPEI Landes	400008058
40	UEMA	Ecole Jules Barrouillet	SAINT PAUL LES DAX	SESSAD Landes Sud Océan	400009429
40	UEEA	Ecole Marie Curie	SAINT PAUL LES DAX	SESSAD Landes Sud Océan	400009429
40	DAR	Ecole élémentaire Beillet Jean Moulin	MONT DE MARSAN	SESSAD Landes Sud Océan	400009429
47	UEMA	Ecole Simone Veil	AGEN	IME Les Rives du Lot ALGEEI	470000183
47	UEMA	Ecole Pasteur	VILLENEUVE SUR LOT	IME Les Rives du Lot	470000183
47	UEEA	Ecole Edouard Herriot	AGEN	IME Lalande	470000233
64	UEMA	Ecole Maternelle Lalanne	BILLERE	IME Castel de Navarre	640781563
64	UEMA	Ecole maternelle des moulins	BIZANOS	SESSAD Les Petits Princes	640011359
64	UEEA	Ecole Jean-Pierre Brana	BAYONNE	SESSAD AVA	640014528
64	UEEA	Ecole élémentaire	BIZANOS	SESSAD Les Petits Princes	640011359
64	DAR	Ecole Laoü	LESCAR	SESSAD Les Petits Princes	640011359
79	UEMA	Ecole des Coloriades	MONCOUTANT SUR SEVRES	GPA SSEFIS	790013478

79	UEMA	Ecole maternelle Jean Jaurès	NIORT	IME Niort ADAPEI 79	790003818
79	UEEA	Ecole primaire Ernest Pérochon	CERIZAY	GPA SSEFIS	790013478
79	DAR	Ecole primaire Ernest Pérochon	NIORT	IME Niort ADAPEI 79	790003818
86	UEMA	Ecole maternelle Jacques Prévert	JAUGNAY-MARIGNY	SESSAD TSA86 - AFG AUTISME	860010727
86	UEMA	Ecole Tony Lainé	POITIERS	SESSAD TSA86 - AFG AUTISME	860010727
86	UEEA	Ecole Marcel Jolliet	SAINT-GEORGES-LÈS- BAILLARGEAUX	SESSAD TED 86 – AFG AUTISME	860010727
86	DAR	Ecole élémentaire Pablo Neruda	POITIERS	SESSAD TSA86 - AFG AUTISME	860010727
87	UEMA	Ecole Condorcet Roussillon	LIMOGES	SESSAD Francis Lormier	870012648
87	UEMA	Ecole Gérard Philippe	LIMOGES	SESSAD PIERRE LOUCHET III	230003303
87	UEEA	Ecole Jaurès-Turgot	PANAZOL	SESSAD TSA	870018686
87	DAR	Ecole Guy Monnerot	BOISSEUIL	SESSAD Francis Lormier	870012648
87	DAR	Collège Maurice Genevoix	COUZEIX	IEM Gervais de Lafond APF	870000148

## Les cahiers des charges

- **UEMA** : INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des UEMA prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017) <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/41145>
- **UEEA** INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des UEEA et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des TND 2018-2022.
- **DAR** INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DIA/DGCS/SD3B/DGESCO/2021/195 du 3 septembre 2021 relative à la création de DAR) pour les élèves présentant des TSA, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND
  - o **Ecole** [https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel673\\_annexe-1-ecole.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel673_annexe-1-ecole.pdf)
  - o **Collège** : [https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel673\\_annexe-2-college\\_v2.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel673_annexe-2-college_v2.pdf)
  - o **Lycée** : [https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel673\\_annexe-3-lycee\\_v2.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel673_annexe-3-lycee_v2.pdf)

### DISPOSITIFS ACCUEILLANT DES ELEVES AVEC TSA - *Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2021/21 du 15 novembre 2021*

Dispositif	Modalité de scolarisation	Profil indicatif
Quel que soit le mode de scolarisation, le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en accord avec les familles. De même, l'orientation est prononcée par la CDAPH également en accord avec les familles.		
<b>Scolarisation individuelle avec aide humaine ou Accompagnement par un ESMS ou appui d'intervenants libéraux</b>	La scolarisation est effective à plein temps dans la classe de l'élève. Sur décision de la CDAPH, un accompagnement personnalisé peut être proposé : aide humaine individuelle ou mutualisée par un AESH, accompagnement médico-social (ex SESSAD), intervenants libéraux. La scolarité de l'élève s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.	Élèves en capacité de mobiliser et de soutenir leur attention dans les activités d'apprentissage, dans l'accès à l'autonomie ou encore dans les activités sociales et relationnelles en bénéficiant d'un accompagnement
<b>Scolarisation avec l'appui d'une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS-TSA)</b>	L'élève est scolarisé dans sa classe de référence et bénéficie de l'accompagnement discontinu du dispositif ULIS pour des temps de remédiation pédagogique. La scolarisation de l'élève s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Une aide humaine individuelle est possible dans certaines conditions, de même que, le cas échéant, un accompagnement médico-social, sur orientation.	Élèves présentant des besoins spécifiques dans l'acquisition de leurs compétences sociales et scolaires, nécessitant des temps d'accompagnement complémentaires aux temps de classe.

<b>Dispositif d'autorégulation (DAR) ou école d'autorégulation</b>	<p>Scolarisation des enfants dans la classe d'inscription qu'il fréquente majoritairement. Ponctuellement, il bénéficie de temps d'autorégulation dans une salle dédiée de l'école. Un accompagnement des élèves par une équipe d'un service médico-social en coopération avec l'équipe enseignante facilite l'inclusion scolaire. La scolarisation des élèves s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p>	<p>Élèves de 6 à 11 ans autistes sans déficience intellectuelle sévère dont le niveau cognitif est souvent masqué par les troubles du comportement importants ou des troubles associés à l'autisme entravant leur accès aux apprentissages scolaires.</p>
<b>Unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA)</b>	<p>Elève scolarisé dans une école élémentaire ordinaire, au sein d'une unité spécifique où coopèrent des professionnels de l'éducation nationale et d'un établissement ou service médicosocial. Des temps de scolarisation dans la classe de référence de chaque élève sont progressivement organisés. La scolarisation de l'élève s'inscrit dans un objectif d'acquisition des compétences dans le respect des programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p>	<p>Élèves de 6 à 11 ans disposant d'un diagnostic d'autisme n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou présentant à un moment de leurs parcours des difficultés importantes dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant.</p>
<b>Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)</b>	<p>Élèves scolarisés à temps complet, au sein d'une école maternelle, dans une unité d'enseignement externalisée d'un ESMS (cf. infra) où sont organisées des actions pédagogiques et éducatives spécifiques grâce à la présence d'une équipe intégrée regroupant des professionnels de l'éducation nationale et de la structure médicosociale. Les élèves participent à des temps de scolarisation progressifs dans leur classe de référence et bénéficient de temps de socialisation au cours de leur journée de classe.</p>	<p>Élèves de l'âge des classes maternelles (3-6 ans) récemment diagnostiqués dont l'autonomie ne permet pas d'envisager encore une scolarité en classe maternelle ordinaire. Ces élèves peuvent être non verbaux et/ou présenter des comportements-problèmes fréquents.</p>

<p><b>Unités d'enseignement</b></p>	<p>Les unités d'enseignement créées au sein des ESMS (ou des établissements de santé) mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève.</p> <p>Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement est inclus dans le projet d'établissement de l'établissement ou du service médico-social. Elle est implantée soit dans l'ESMS, soit dans un établissement scolaire, soit dans les deux.</p> <p>L'unité d'enseignement externalisée (en tout ou partie dans un établissement scolaire) est organisée afin de permettre aux élèves des temps d'inclusion dans leurs classes de référence ou la division correspondant à leur classe d'âge et au rythme de leurs apprentissages et de leur progression.</p> <p>Dans le cas même d'une unité implantée dans l'ESMS, des temps d'inclusion peuvent également être prévus pour les élèves concernés dans le cadre de la convention constitutive.</p> <p>La CDAPH peut décider d'une scolarité partagée avec un établissement scolaire.</p>	<p>Les unités d'enseignements sont créées pour les enfants et adolescents ne pouvant réaliser leur scolarité à temps plein dans une école ou un établissement scolaire, du premier ou second degré, en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant et qui nécessite un séjour dans un établissement de santé ou un accompagnement par un établissement médico-social.</p> <p>Le PPS est défini par la CDAPH en accord avec les familles. Orientation par la CDAPH en accord avec les familles, le cas échéant à temps partagé entre l'unité d'enseignement et l'établissement scolaire.</p>
-------------------------------------	--	---

## Liste des sigles

AESH	Accompagnant d'élève en situation de handicap
ARS	Agence régionale de santé
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CH	Centre hospitalier
CP	Cours préparatoire
CRA	Centre de ressources autisme
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
DAR	Dispositif d'autorégulation
DITEP	Dispositif thérapeutique, éducatif et pédagogique
EN	Education nationale
ES	Educateur spécialisé
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein
FALC	Facile à lire et à comprendre
HAS	Haute autorité de santé
IDE	Infirmier diplômé d'Etat
IEN-ASH	Inspecteur Education nationale (adaptation de la scolarisation des élèves en situation de handicap)
IME	Institut médico-éducatif
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PAG	Plan d'accompagnement global
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PIA	Projet individualisé d'accompagnement
PPS	Projet personnalisé de scolarisation
RBPP	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
TDAH	troubles déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
TDI	Troubles du développement intellectuel
TND	Troubles neurodéveloppementaux
TSA	Troubles du spectre de l'autisme
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme
UEMA	Unité d'enseignement maternelle autisme
ULIS	Unité localisée d'inclusion scolaire

